

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

43 RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461

REDACON : Main 7460

POUR LA JUSTICE

Que feront les chefs de la minorité québécoise ?

Nous avons recueilli et publié avec un extrême plaisir tous les témoignages de sympathie donnés à la minorité ontarienne par les représentants de la minorité québécoise, catholiques ou protestants.

Mais ces témoignages, pour remarquables qu'ils soient, ne sont encore le fait que d'un trop petit nombre. Que se proposent de faire les autres chefs de la minorité ? Laisseront-ils passer une aussi magnifique occasion d'élever la voix et de protester contre un régime dont ils peuvent, mieux que personne, apprécier le caractère tyrannique ?

Les membres de la minorité québécoise ont, comme tous les citoyens du Canada, un intérêt essentiel à ce que la paix règne dans le pays, à ce que les droits de tous y soient respectés. Minorité dans une province en très grande majorité française, ils ont un intérêt spécial à ce que la lettre et l'esprit du pacte fédéral — qui garantissent la libre existence et le libre développement des minorités — soient partout respectés. Ils doivent comprendre que toutes les minorités sont solidaires et que c'est une politique extrêmement dangereuse que de laisser persister, sur un point quelconque du territoire, un acte d'injustice.

Parmi les adversaires de l'école bilingue, il se trouve des catho-

ques et des protestants, et c'est pourquoi nous adressons notre appel aux catholiques et aux protestants de langue anglaise. Les uns et les autres peuvent témoigner de la façon dont ils sont traités dans la province de Québec, de la complète liberté qui leur est laissée d'élever leurs enfants suivant leurs désirs, de leur faire enseigner l'anglais tout à leur aise. Les uns et les autres peuvent témoigner aussi que ce respect mutuel est une source de paix et de prospérité nationale.

Les uns et les autres trouveront auprès de leurs coreligionnaires de l'Ontario un accueil qui pourrait difficilement obtenir des Canadiens français. Il leur sera facile, en un moment, de dissiper des préjugés qui ne sauraient résister à la lumière.

Si les représentants de la minorité québécoise, si leur presse avait, depuis qu'on cherche à imposer à la minorité ontarienne ce régime absurde — et jugé tel par les propres inspecteurs du gouvernement ontarien — élevé courageusement la voix, nous n'en serions peut-être pas où nous sommes. Mais enfin il est toujours temps de faire le bien, et l'heure est plus opportune que jamais.

Les plus distraits, les plus absorbés par leurs affaires, doivent comprendre qu'une cause qui dresse dans un commun effort des hommes de tous les partis, des adversaires d'hier et de demain, les chefs de l'Eglise et de l'Etat, des vieillards et des jeunes gens qui entrent à peine dans la vie, tient au cœur même de notre race, aux intérêts supérieurs de la nation.

Qu'ils examinent ce règlement XVII, qu'ils lisent le commentaire qu'en ont fait des éducateurs de la grande université protestante de McGill et un ancien directeur de *High School* ontarien comme M. O'Hagan, qu'ils le comparent aux règlements scolaires du Pays de Galles, des Iles de la Manche, de l'Afrique-Sud, et qu'ils disent franchement ce qu'ils en pensent !

Qu'ils le comparent surtout aux règlements de la province où ils vivent, qu'ils fassent une opération très simple : qu'ils substituent dans le règlement les mots *anglais* à *français* et *français* à *anglais* et qu'ils se demandent ce qu'ils feraient eux-mêmes, ce que feraient leurs coreligionnaires des provinces voisines si on essayait d'imposer à la minorité québécoise un pareil régime.

La minorité ontarienne est parfaitement décidée — M. Belcourt le répétait hier encore à Québec et à Montréal — à résister à toute tentative faite pour la dénationaliser, pour l'atteindre dans son âme même et pour atteindre, à travers elle, l'esprit de la Confédération. Nous l'appuierons de toutes nos forces.

Mais cette lutte, pour nécessaire qu'elle soit, comporte des risques que tous les patriotes voudraient éviter à leur pays. Les chefs de la minorité québécoise peuvent, avec plus d'efficacité que personne peut-être, contribuer au rétablissement de la paix. La situation qu'ils occupent, leur expérience, l'autorité qu'ils auront nécessairement auprès de leurs coreligionnaires de l'Ontario, leur créent une exceptionnelle puissance d'action, et cette puissance est la mesure de leur devoir.

A l'exemple de ceux qui ont parlé déjà, ils voudront, nous en gardons l'espoir, ne pas laisser passer cette occasion de rendre au pays tout entier un immense service.

Omer HEROUX.

LETTRE DE QUEBEC

La délégation des citoyens de Montréal.--- Statistiques municipales.--- La chartre des Trois-Rivières.

Québec, 1er.---Le premier contingent des intéressés aux affaires municipales de Montréal a pris contact avec le premier ministre ce soir. On remarquait l'ex-maire Dr Guérin, M. Rutherford, M. J. Quintal, M. Foster, représentant ouvrier, M. Zéphirin Hébert et quelques autres. L'entrevue a été privée, mais tout le monde sait que ces messieurs sont venus demander le maintien des pouvoirs actuels des commissaires dont le Conseil de ville demande la modification. Sir Lomer a, dit-on, promis d'appuyer leur demande. On ajoute qu'il a demandé aux députés s'ils sont satisfaits du système actuel. A quoi l'hon. M. Guérin aurait répondu qu'il était préférable à l'ancien, mais qu'il ne serait pas surpris que l'on demandât avant longtemps une administration par commission, à la mode de certaines grandes villes américaines.

Demain, la commission de législation privée attaquera le bill de la cité de Montréal. On devrait s'amuser.

A l'assemblée, ce soir, on a discuté les bills d'annexion à la municipalité scolaire de Montréal, tant combattus par la commission générale l'autre jour. M. Tellier a proposé un amendement à l'effet de faire examiner la situation financière des commissions, après l'annexion, pour répartir leur dette d'une façon équitable et raisonnable. Il n'a pas réussi. Motion rejetée par 20 voix à 11, en vote de parti.

Voici quelques chiffres fort intéressants tirés du volume des statistiques municipales.

En 1913 il y avait dans la province, 1195 municipalités réparties comme suit :

Municipalités de comtés . . .	72
Municipalités rurales (paroisses et cantons) . . .	884
Municipalités de villages . . .	161
Municipalités de villes . . .	64
Municipalités de cités . . .	14
Total . . .	1195

La population totale, hommes, femmes et enfants était de . . . 2,216,844

partagée en population urbaine et population rurale comme suit :

Dans les 72 comtés ruraux . . .	1,130,009
Dans les villes et cités . . .	1,086,835
Total . . .	2,216,844

Dans les 72 comtés ruraux, le nombre des contribuables était de . . . 251,624

Pour les villes et cités . . . 212,306

Total . . . 463,930

La valeur des biens fonds imposables s'établissait comme suit :

Pour les 72 comtés . . .	\$203,390,063
Pour les villes et cités . . .	\$83,138,065
Total . . .	\$1,176,528,068

Valeur des biens fonds non imposables :

Villes . . .	48,110,117
Comtés et cités . . .	274,923,331
Total . . .	\$323,033,448

Dans les comtés ruraux le revenu imposable d'après l'article 710 du code municipal s'élevait à la somme de . . . \$20,999,968

Sept villes et cités n'ont pas fait connaître le chiffre de leurs dettes, entre autres, Montréal, Outremont et Québec.

Au cours de 1913 les villes et cités ont emprunté une somme globale de . . . \$6,026,076

Le taux moyen de l'intérêt payé par les villes et cités sur leurs obligations varie de 4 1/2 % à 6 %, pendant que le taux de la cotisation pour toutes fins s'échelonne de .0025 à 0.19 par piastre. Voici les taux de la taxe par piastre de 13 cités sur 14 (Montréal excepté) :

Fraserville . . .	0.0075
Hull . . .	0.0125
Lachine . . .	0.0075
Maisonnette . . .	0.0110
Outremont . . .	0.0075
Québec . . .	0.0175
Valleyfield . . .	0.0133
Sherbrooke . . .	0.0190
Sorel . . .	0.0075
Saint-Hyacinthe . . .	0.0075
Thetford Mines . . .	0.0075
Trois-Rivières . . .	0.0133
Westmount . . .	0.0080

Dans les villes, c'est Lauzon qui a la taxe la plus basse, soit . . . 0.0020

et Montmagny, la plus élevée, soit . . . 0.0180

L'honorable Jérémie L. Décarie fait distribuer cet intéressant rapport à toutes les municipalités de la province, aux principales institutions financières, et aux quotidiens.

Le bill le plus volumineux qu'on ait distribué à cette session contient le projet de révision et de refonte de la charte de la cité des Trois-Rivières qui jouit, comme l'on sait, du privilège de faire réélire, à l'occasion, ses administrateurs par la législature de Québec.

Nous avons depuis plusieurs années la loi générale des cités et des villes. Quand elle fut votée on fit presque un chef-d'œuvre illustrant la prévoyance, la sagesse et l'esprit législatif du gouvernement. Est-ce qu'on exagérerait comme d'habitude ? Toujours est-il que bien peu de cités et de villes s'en contentent. Le bill de la cité des Trois-Rivières compte plus de soixante exceptions à la loi générale.

Parmi les plus importantes, il s'en trouve une pour les annexions. La loi générale donne le pouvoir d'annexer une ou des municipalités ; Trois-Rivières demande l'autorisation d'annexer un ou des terrains avoisinants si les propriétaires le demandent. Une autre confirme naturellement le terme de quatre ans au conseil actuel. Une autre autorise le conseil à remplir une vacance survenant entre les élections générales. La loi générale décide que le choix devra se faire par les contribuables, mais le choix du conseil est beaucoup plus sûr pour conserver une majorité ou affaiblir une opposition.

La loi générale rend obligatoire tout règlement quinze jours après sa publication ; Trois-Rivières trouve cela trop lent sans doute ; elle veut qu'un règlement devienne en vigueur le jour suivant son adoption, si elle le désire.

La loi générale n'exige que six contribuables pour demander le vote populaire de certains règlements ; Trois-Rivières trouve cela trop facile sans doute ; elle veut que le vote soit requis par vingt-cinq électeurs.

La loi générale donne le pouvoir de construire et d'entretenir les aqueducs ; la cité des Trois-Rivières demande l'autorisation de passer cette tâche à des personnes ou compagnies.

Au sujet des permis de vente de liquides, nous citons textuellement : "Le conseil continuera à avoir seul le droit d'accorder et de délivrer des certificats pour l'obtention des licences d'aberge, nonobstant toute loi en usage à ce contraire, et les certificats seront signés par le maire et le greffier et revêtus du sceau de la corporation."

Entre autres choses que la cité des Trois-Rivières demande l'autorisation d'aider, on trouve la construction d'un hôtel de la valeur d'au moins \$150,000, et un service d'autobus.

Elle demande aussi l'autorisation de maintenir les ponts de péage et même d'augmenter les taxes.

La loi générale autorise l'impôt du commerce, des manufactures et métiers, etc. ; la cité des Trois-Rivières demande le pouvoir de taxer presque tout ce qui travaille dans les limites de la cité : cochers, \$50 ; curiers de usage ou garages d'autobus, \$50 ; professionnels, \$30 ; ouvriers de tous métiers, \$30 ; dépôts de journaux étrangers, \$50, etc. ; la liste de ces impôts couvre deux pages. Et ces impôts pourraient être doubles pour les personnes ne résidant pas dans les limites de la cité.

Enfin la cité des Trois-Rivières demande l'autorisation spéciale d'emprunter :

"Trois cent mille piastres à être exclusivement affectées à la consolidation de la dette flottante de la cité existant actuellement."

"Cent mille piastres à être exclusivement employées à l'achat et à l'installation d'un plan d'incinération."

"Cent mille piastres à être affectées exclusivement à l'amélioration et à la continuation de la construction de l'aqueduc ;

"Cinquante mille piastres à être exclusivement affectées aux travaux nécessaires pour le drainage et l'égoûts ;

"Cent mille piastres à être exclusivement employées au pavage ou macadamisation des rues de la cité ;

"Deux cent mille piastres à être exclusivement employées à l'achat, la construction et à l'installation d'un système de gaz dans la cité ;

"Cent mille piastres à être exclusivement affectées aux expropriations pour les fins d'élargissement et d'améliorations des rues et chemins ;

"Cinquante mille piastres à être affectées exclusivement à la construction, la réparation ou l'entretien des bateaux-passeurs pour faciliter l'accès à la cité par eau ;

"Cinquante mille piastres à être affectées exclusivement à l'achat d'appareils à incendie, à la construction de stations et autres améliorations nécessaires au département du feu."

En tout, plus d'un million de piastres.

Par être bien sûr de son coup, le conseil demande en outre d'être exempté de l'obligation de la loi générale qui décide que les règlements d'emprunts doivent être soumis au vote des contribuables.

Jean DUMONT.

P. S. — Le Col. Smart, député de Westmount, a pris son siège pour la première fois ce soir, en uniforme khaki. On l'a fort applaudi.

LE RAPPORT MERCIER

Québec, 2. — A 11 heures hier soir, juste avant l'ajournement de la Chambre, on a passé la motion d'Armand Lavergne demandant la production du rapport du juge Mercier. Le Président est demeuré impassible lorsque les journalistes se sont précipités au pupitre du Premier-Ministre pour se procurer les conclusions du rapport ; Sir Lomer Gouin a déclaré que ce que la Chambre venait de passer était un ordre demandant la production du rapport et que ce dernier serait produit cet après-midi.

La presse, a-t-il ajouté, pourra en prendre connaissance, lorsqu'il sera devant cette chambre.

Il n'y a pas eu de discussion sur la motion Lavergne ; la chose s'est faite tout comme lorsqu'il s'agit d'une motion de routine.

LES JEUNES CULTIVATEURS

On trouvera plus loin le compte rendu succinct de la dernière convention des jeunes cultivateurs tenue récemment à Oka.

Nous ne saurions dire tout le plaisir que nous éprouvons à le publier. On verra par les sujets étudiés en commun que les jeunes ont le sens pratique, l'initiative et la bonne volonté.

Leur association compte déjà plus de 300 membres bien qu'elle n'ait qu'un an d'existence.

C'est un chiffre qui témoigne de l'intérêt des jeunes pour leur profession. En fait, chose on espère beaucoup de la jeunesse : c'est l'avenir.

Le groupement des jeunes agriculteurs est une œuvre pleine de promesses. Si la jeunesse agricole veut s'en donner la peine, elle pourra transformer plus rapidement et plus facilement ce qu'elle importe de la puissance nationale, de culture et de la faire mieux apprécier par toutes les classes de la société.

Nous souhaitons ardemment que cette association vive profondément, par l'étude, par le travail, par l'action et par la conscience de la noblesse du travail des champs.

Nous nous permettons d'emprunter cet extrait suivant au feuilleton de propagande de l'association pour 1915 :

"Nous avons fait l'an dernier, dans diverses paroisses de la province, 80 séries de semences sélectionnées ; cette année nous distribuons au delà de 300 échantillons à nos membres."

"Avant longtemps, ces expériences auront permis : 1o à notre Bureau de Direction, de dresser une carte géographique agricole des terres cultivables de cette province, et de savoir à quel point conviennent à chaque localité ; 2o à tous nos membres, de produire eux-mêmes leurs propres grains de semences et de les sélectionner d'après la méthode la plus pratique, et par suite, de produire pour la vente, des grains de premier choix à des prix abordables."

"Désormais, la Maison Eug. Julien, de Québec, met à notre entière disposition *Le Bulletin de la Ferme*, comme organe des Jeunes Cultivateurs."

Enfin, nous continuerons comme par le passé à faire distribuer à nos membres les brochures agricoles des Départements d'Agriculture de Québec et d'Ottawa, et à leur procurer les conférences experts en coopération agricole dont on fera la demande."

"Pour rencontrer les frais d'administration et payer l'abonnement au *Bulletin*, la cotisation annuelle a été portée à 50 sous."

"Toute correspondance doit être adressée au Secrétaire des Jeunes Cultivateurs, Institut Agricole d'Oka."

VILLA DEFAIT

Mexico, 2. — On a reçu aux quartiers généraux des rapports officiels relatant la prise de la ville de Guadalupe. La bataille eut lieu le 20 janvier, et les troupes du général Villa, sous les ordres des généraux Medina, Oregueta et Contreras, ont subi des pertes considérables. Cinq cents hommes ont péri, dit la dépêche, trois généraux y compris, et douze canons, dix mitrailleuses et une grande quantité de munitions ont été capturés.

BILLET DU SOIR.

SES CAUSES

On parle souvent de l'encombrement des professions libérales. "Il y a trop de médecins", gémît le jeune docteur qui, dans son étude déserte, attend des patients pathétiques et se distrait en lisant des romans légers, *tel distrait sous un énorme bouquin d'anatomie ou des liasses de revues médicales, déployées en éventail et froissées, advenant le coup de bouton d'un gamin en veine de sonner aux portes.*

Tout le monde sait l'histoire de ce jeune avocat sans causes empressé à se précipiter au téléphone et à tenir une conversation monologue, des l'entrée d'un grand gendarme, crient, peut-être, pensait le jeune homme imaginaire et désireux de paraître occupé. "Je suis l'employé du téléphone et je viens pour établir la communication", dit-il.

Les jeunes professionnels n'ont pas tous, à leur début, cet optimisme pince-sans-rire de tel jeune avocat, à peine admis au Barreau. Il venait d'obtenir sa première cause, une défense dans une affaire à la Cour de Circuit. Il comparait pour le défendre et, bien que le code lui donnât huit jours pour produire sa défense, il le fait tenir dès le lendemain au procureur du demandeur. Ce confrère le rencontre et, un peu railleur, dit : "Maître, pour quel être allé si vite ? Vous avez huit jours pour me faire tenir votre plaidoirie." Et l'autre de répondre, grave : "Je le sais. Mais je ne veux pas me laisser encombrer par l'ouvrage."

C'est le même qui, tel Diogène portant toute sa richesse, tire d'une poche d'habit une enveloppe traquée et, à ses amis curieux d'en savoir le contenu, répond : "Ce sont tous mes dossiers d'affaires."

Avec un si bel optimisme, tant de belle humeur, de l'ardeur au travail et de la jeunesse, qui peut se plaindre de l'encombrement des professions et douter de l'avenir ?

André VERBOIS.

LE CANADA PENDANT LA GUERRE

La question des chaussures fournies à nos soldats canadiens par des fabricants canadiens devient de plus en plus importante. Une commande de bié canadien, venue de la Nouvelle-Zélande, redonne de l'actualité à tout ce qui a trait à l'exportation de nos céréales. Nos fabricants d'armes reçoivent de gros contrats pour fournir à l'étranger. Et des élections, tenues hier dans quelques circonscriptions, sont le seul événement politique de la journée, au pays.

A QUI LA FAUTE ?

On se rappelle que, dès le début du camp de Valcartier, le *Devoir* parlait des chaussures défectueuses fournies à nos soldats. Toute la presse, hors lui, prise d'un beau zèle impérialiste, se dit : "Le War Office de Londres, viennent prendre afin de donner des chaussures durables à nos soldats, en Europe, ramènent nos jingos au bon sens. Il y a quelques semaines, le ministère de la milice, à Ottawa, s'émoult de certaines plaintes quant à la qualité des chaussures fournies à nos soldats par des fabricants peu scrupuleux." et acceptées par les experts du ministère. Une enquête s'ensuivit ; bien que tenue secrète, on a lieu de croire qu'elle donna partiellement raison à ceux qui parlaient de la qualité inférieure des bottes militaires achetées par l'Etat. Le geste du War Office accrut le mécontentement public.

Les dépêches de ce matin signalent que des fabricants des environs, de London, Ontario, se sont vu retourner 2,500 paires de chaussures défectueuses, avec ordre de les réparer. D'Ottawa, on télégraphie aux journaux que le ministère de la Milice n'agira pas contre les fournisseurs malhonnêtes avant le retour du général Hughes, qui doit rentrer dans la capitale aujourd'hui ou demain. On semble toutefois y admettre que, dans certains cas, le matériel employé n'était pas ce qu'il aurait dû être et que les chaussures étaient trop légères, en égard à l'emploi auquel on les destinait.

On en aurait même adopté un modèle plus fort, pour la fabrication à l'avenir. Des experts, consultés, affirment qu'il n'y a pas tant, en cette circonstance, de la faute des fabricants, que de celle du ministère ; il aurait dressé un cahier des charges défectueux, au chapitre des qualités requises de la chaussure militaire dont il avait besoin. M. Galipeau, un des membres de la commission d'enquête nommée pour faire rapport à ce propos, disait hier à un journal que l'une des raisons de l'ordre donné par le "War Office" à nos soldats de ne porter dorénavant que la chaussure anglaise, c'est que "la chaussure fournie aux soldats du premier corps expéditionnaire était indubitablement trop légère, faite à la hâte et soumise à une épreuve sévère, laquelle elle n'a pu résister."

Un autre fabricant, M. Donost, dit qu'au lieu d'être faite de peau de vache et que "le gouvernement canadien n'a pas encore donné de commande pour du cuir de cette espèce." Il appert donc qu'il y aurait avait de la faute du ministère de la Milice que des fabricants sinon davantage.

Une dépêche d'Ottawa dit que les fonctionnaires du ministère sont enclins à attribuer l'importance à l'affaire. Il se pourrait que le pays ne fût pas de leur avis. Des journaux canadiens à tendances ministérielles demandent maintenant

LA DEMISSION DE M. TELLIER

Le chef de l'opposition dit n'avoir jamais autorisé la nouvelle de sa démission, publiée dans la "Gazette" de ce matin.

Québec, 2. — M. J.-M. Tellier, chef de l'opposition, déclare qu'il n'a jamais autorisé la publication de la nouvelle publiée aujourd'hui par la "Gazette", à l'effet qu'il abandonnerait immédiatement la direction de l'opposition provinciale et démissionnerait après la session, comme député de Joliette, pour rentrer dans la vie privée.

M. Tellier a déclaré ce matin à votre correspondant ce qui suit : "Je n'ai jamais autorisé personne de la "Gazette" ni qui que ce soit à publier cette nouvelle, et je n'ai jamais rien dit en public pour justifier pareille assertion. Mes intentions et mes pensées intimes, je les garde pour moi."

La "Gazette" disait ce matin, tout en déplorant le fait, que M. J.-M. Tellier, député de Joliette et chef de l'opposition à Québec, avait décidé de se retirer de la vie publique et de démissionner comme chef de l'opposition au parlement provincial, à la suite de circonstances qui rendaient cette décision irrévocable.

Le confrère anglais ajoute que la démission du député de Joliette ne prendra probablement pas effet avant la dissolution des chambres provinciales en mai prochain.

riels demandant maintenant — un peu tard, — une enquête, à commencer par le "Star", de Montréal. Ce-lui-ci dit : "Combien de décès survenus à Salisbury Plains, à la suite de pneumonie et de méningite sont imputables à ce fléau de nos chaussures canadiennes, qui absorbent l'eau comme du buvard, au dire du "Times", de Londres ?" Le ministère devra nécessairement s'expliquer, à propos de ces contrats pour chaussures et des oublis des gens préposés à la surveillance de leur fabrication. On voit que le "Devoir" a eu raison de parler comme il le fit, des septembristes de la presse, et que nos fabricants suivaient le cahier des charges du ministère et qu'il eût été temps de le modifier avant l'embarquement de nos soldats pour l'Europe.

Tandis que la fabrique d'armes de Québec vient de recevoir une énorme commande de fusils de guerre, trois millions, — pour le compte de la Russie, à part ceux qu'elle fabrique pour la Grande-Bretagne et le Canada, — le gouvernement néo-zélandais vient de donner une commande d'un million de boisseaux de bié canadien, livrable en juillet. Ceci attirera l'attention de ceux qui s'intéressent au marché du bié canadien, de ce côté-ci, est anormal. Depuis six mois, les Etats-Unis et le Canada ont été à peu près les seuls pays à exporter leur bié. La Russie, qui en exportait 100 millions de boisseaux en moyenne, par an, n'en a pas exporté 15 millions, en 1914. L'Argentine n'en a exporté que 4 millions l'an dernier, contre 25 millions par an, depuis 1911. L'ensemble des autres pays producteurs, sauf notre voisin et nous, — n'ont exporté que 15 pour cent de leur moyenne ordinaire. On comprend que dans ces circonstances, le bié monte et aussi le prix du pain, aux Etats-Unis et au Canada. Si la récolte de l'automne prochain n'est pas une très grande, la situation sera fort grave, pour le consommateur canadien, et d'avantage encore pour celui d'Europe. Il ne serait pas étonnant, pour peu que la guerre se prolongeât, que les Etats en guerre en vinssent à adopter des mesures un peu analogues à celles des gouvernements allemand et austro-hongrois, si la récolte de l'automne manque partiellement, tant en Amérique qu'en Europe, où les hommes seront sous les armes.

NOTRE BLE

Après cela, les deux parties en présence sentant le besoin de débiter sur la situation nouvelle créée par cet événement, on ne trouvera rien de mieux à faire que d'ajourner le débat.

L'échec du projet ministériel paraît avoir été amené par le discours du sénateur Root, prononcé le 25 janvier. M. Root, ce jour-là, s'était élevé fortement contre la mesure du gouvernement en exprimant la crainte que l'achat des Etats-Unis dans le conflit européen par suite des difficultés que les nations de la Triple-Entente ne manqueraient pas de soulever.

Cette crainte est assez répandue parmi les législateurs américains. Les chefs du parti républicain ont affirmé avec persistance, ces jours derniers, que le gouvernement a reçu de sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères à Londres, une note déclarant contraire à la neutralité l'achat projeté de navires allemands ou autrichiens par les Etats-Unis.

POUR UN COUP DE FUSIL

Le Canada vient de régler, à Washington, la question des indemnités à verser aux familles de Smith et de Dorsch, le premier tué, le second, blessé à Port Erie par des militaires canadiens, qui prirent ces chasseurs pour des espions et leur tirèrent dessus. L'affaire coûte \$15,000 au trésor canadien, à part les frais des avocats. Le Canada a dû aussi faire des excuses aux Etats-Unis, par voie diplomatique, à propos de cet incident. L'ordre de "shoot to kill" coûte cher. Versera-t-on aussi quelque chose à la famille du réserviste français Notter ?

Signalons, hier, les élections de 4 députés conservateurs et de 2 libéraux, pour combler des vides dans les partis, à Ottawa. Il n'y a eu lutte nulle part, sauf dans Terrebonne, où deux ministériels se disputent le mandat. Toutes ces élections ont donné lieu à des discours jingos ; celui de M. Descauries, dans Jacques-Cartier, n'est pas le moins.

Signalons que, sur la frontière entre les Etats-Unis et le Nouveau-Brunswick, un ancien officier allemand vient de faire sauter une partie d'un pont du Pacifique Canadien. Il a été arrêté par la police américaine.

Georges PELLETIER.

CHRONIQUE ETRANGERE

GUERRE ET DIPLOMATIE

Aucun fait saillant à relever sur les divers fronts de bataille, hors la persistance des combats d'artillerie dans l'Ouest et l'activité croissante

des Allemands dans la région de Varsovie. L'armée autrichienne, paralysée par le froid en Galicie centrale, cède lentement à la pression des Russes retranchés dans la neige et prémunis contre les rigueurs de la saison. La peur du "Zeppelin", qui règne à l'état chronique en Angleterre, a causé une alerte hier soir, mais l'attaque redoutée n'a pas eu lieu.

Dans l'ordre diplomatique, il paraît de plus en plus évident que l'Allemagne devra renoncer à l'espoir de tenir l'Italie et la Roumanie à l'écart du conflit. D'autre part, le danger de froissements entre les Etats-Unis et l'Angleterre est toujours présent, en dépit du fâcheux temporaire que le bill du gouvernement américain relatif à l'achat des navires de commerce internés, a subi hier au Congrès.

On discutait hier, au Sénat des Etats-Unis, le bill Fletcher autorisant l'Etat à se constituer une marine marchande en achetant des navires de commerce en disponibilité dans les ports américains par suite de l'état de guerre. Au

LES ELECTIONS PARTIELLES

M. Descaries se réclame de l'école de M. Monk et prétend savoir quelle serait l'attitude de l'ancien ministre dans les circonstances actuelles. — " Nous sommes des Anglais ". — M. Gingras, candidat épouvantail.

DEUX CONSERVATEURS DANS TERREBONNE

Aucun autre candidat ne s'étant présenté à deux heures, hier après-midi, devant l'officier-rapporteur, à la mise en nomination pour l'élection partielle dans le comté de Jacques-Cartier, M. Joseph Adélaïde Descaries, C. R., a été déclaré élu par acclamation, ainsi que nous l'annonçons hier, à la succession de feu M. F. D. Monk.

M. Albert Gingras, libéral, s'était muni des papiers nécessaires pour sa nomination, mais, comme il le déclara à l'assemblée publique qui suivit la nomination, il n'avait lancé les bruits de sa candidature que pour éloigner de la lutte les nationalistes.

D'ailleurs, la candidature de M. Gingras n'a jamais été prise au sérieux, bien qu'il ait déclaré qu'il resterait dans la lutte jusqu'à la fin. Une assemblée publique eut lieu au poste des pompiers de Lachine, à deux heures et demie, sous la présidence de MM. J. B. Deschamps et C. A. Smith. Une centaine d'élus environ étaient présents. M. Doherty, ministre de la Justice, et M. Casgrain, ministre des Postes, occupèrent aussi l'estrade avec l'élu.

M. Gingras déclare que sa loyauté à son chef politique l'obligeait à se retirer de la lutte et que sa candidature avait pour but de faire respecter la trêve plutôt que de laisser arriver " ces nationalistes ".

M. Descaries parle ensuite. " Il marchera, dit-il, sur les traces de ses prédécesseurs, les Monk, les Girouard, les Charbonneau, les Lafamme. " Il parle longuement des devoirs du Canada envers l'Empire. " Il faut soutenir jusqu'au bout " dit-il. M. Monk était encore vivant, lui aussi abandonnerait son idée de plébiscite pour soutenir l'Empire britannique, ajoute M. Descaries. Il déclare que par la cession de ce pays à l'Angleterre, nous sommes devenus des Anglais, mais des Anglais parlant le français, et nous avons tous les devoirs et obligations de sujets anglais, tant que nous serons soumis à l'Angleterre par l'entente ou que le sort des armes n'aura pas changé l'état de choses actuel. Comme Anglais, nous devons être fidèles à la loi jurée par nos pères. S'il y a des ambitions trop grandes dans certaines provinces, dit-il, cela vient d'esprits trop étroits et de cœurs trop petits. En ce cas, il faut revendiquer nos droits dans le parlement. Ces gens-là n'ont pas le vrai sens impérial, et il faut les combattre par tous les moyens légaux. L'Angleterre reconnaîtra nos droits. "

Parlant de la guerre, M. Descaries déclare qu'il n'a pas fait de tort au pays; bien au contraire, dit-il, en citant à ce propos " Le Canada ", journal libéral, numéro du 1er février.

Il est ensuite question de patronage et le nouveau député dit qu'il saura bien en avoir sa part. Il promet trois ponts à voiture dans l'ouest de l'île, et un quai à Lachine, car le pays est riche, assure-t-il.

En terminant, M. Descaries affirme que partout il se montrera Canadien et Canadien-français.

M. Doherty fait aussi un long discours.

LES SUITES D'UNE RIXE

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS EST CONDAMNÉE A \$250 DE DOMMAGES A LA SUITE D'UNE RIXE SURVENUE ENTRE UN VOYAGEUR ET UN CONDUCTEUR.

Les allures belliqueuses d'un conducteur de tramways vont coûter \$250,00 et les frais à la Compagnie: c'est le résultat d'une plainte portée par un M. J. P. Kirkpatrick, en cour supérieure, présidée par le juge Monnet, à la suite d'une rixe avec l'accusé, il y a quelques mois, dans un tramway du circuit de la rue Bleury.

Le demandeur qui avait intenté une poursuite de \$1,235,00, a accepté la somme de \$250,00, après des arrangements faits avec la Compagnie avant que la cause soit entendue.

M. le juge Archer a renvoyé hier l'action intentée par Mlle Maria Payette contre la ville qu'elle tenait responsable d'un accident qui lui est arrivé le 16 janvier dernier sur la rue Fullum.

La demanderesse, au moment où elle descendait cette rue, au jour indiqué, fut frappée par un jeune patineur qui la renversa sur la glace tandis qu'un autre enfant qui glissait vint la frapper de nouveau, lui infligeant de graves blessures.

Comme il y a un règlement de la ville qui défend ces amusements dans les rues, la demanderesse accusait cette dernière de négligence.

M. le juge Archer, après avoir entendu les témoins, a déclaré qu'il n'y avait eu aucune négligence de la part de la ville et a partant renvoyé la cause avec dépens.

7% PREMIERES 7% HYPOTHEQUES
A vendre par montant de \$100 et plus. Capital et intérêt entièrement garantis et payés promptement.
MARCEL TRUST CO., Ltd.
310 avenue... Actif \$250,000.



GILLETTE'S
L'ARTICLE PARFAIT VENDU PARTOUT REFUSEZ LES SUBSTITUTS

LES 'BLESSES' D'ONTARIO

NOS SOCIÉTÉS NATIONALES SOUSCRIVENT GÉNÉREUSEMENT

UNE AUTRE INITIATIVE PAROISSIALE — LE CERCLE RUTHIER DE L'A. C. J. C. — SOUSCRIPTION D'UN ECOSSAIS. — SOUSCRIPTIONS D'ECOLIERES.

Le beau geste si patriotique de l'Alliance Nationale a suscité de nombreux imitateurs. La Cour Saint-Jean-Baptiste de l'Ordre des Forestiers Catholiques souscrit \$500. La Cour Hochelaga, du même ordre, adresse au Comité copie d'une résolution adoptée à sa dernière assemblée, manifestant sa sympathie profonde avec les Canadiens. Elle a installé un tronc à la porte de sa salle de séances et toutes les oboles que les membres y déposeront seront versées au fonds de secours de nos compatriotes.

Le Conseil No 39 de l'Union Saint-Joseph du Canada, qui a son siège à Maniwaki, souscrit la somme de \$25,00.

La succursale de Tingwick des Artisans Canadiens-français souscrit elle aussi sa part.

M. l'abbé Dubois, aumônier du Cercle Ruthier de l'A. C. J. C., séminaire de Sainte-Thérèse, nous fait parvenir \$15,00, montant généreusement souscrit par les membres du cercle, tous collègues.

M. l'abbé Messier, curé de Saint-Hugues de Bagot, envoie la somme de \$35,00. C'est, écrit-il, " l'offrande du curé et des paroissiens de Saint-Hugues de Bagot. Honneur au curé de Saint-Hugues et à ses braves paroissiens. " Voici une autre initiative paroissiale à signaler et à imiter.

Les élèves de l'Académie Saint-Gabriel d'Acton Vale ont recueilli entre eux la somme de \$7,00. Ils sont heureux, nous écrit le directeur, " de secourir les braves petits " Alsaciens " d'Ontario. "

Un publiciste écossais, M. Norman Murray, en nous adressant sa souscription, nous promet la publication d'un opuscule traitant de cette question scolaire. Voilà un bon moyen d'éclairer l'opinion publique à la fois.

Notre appel a traversé les mers. Un de nos amis écrit de Paris au directeur du " Nationaliste ", qui nous a aimablement transmis la lettre: " La lecture de votre journal du 27 décembre a réveillé chez moi le pénible souvenir de l'abrogation du régime scolaire du Manitoba, lequel était garanti par la constitution. "

Les souscriptions doivent être adressées à M. Emile Girard, trésorier général de l'A. C. J. C., 160, rue Saint-Jacques, Montréal.

Un bureau de perception et aussi ouvert au No 209, rue Saint-Jean, Québec. Les personnes du district de Québec pourront y faire parvenir leur offrande.

PETIT CARNET

COURS DE M. E. MONTPETIT.
Ce soir, à 8,30 hrs, dans la salle de la bibliothèque, M. Edouard Montpetit continuera ses conférences sur la Législation Commerciale (chaire Forgel). Le sujet traité sera le suivant: " Lettres de change: capacité des parties; considération du contrat de change; négociation des lettres de change. " L'entrée à ces conférences est gratuite.

LE "MADE IN CANADA"

CE QUE VALENT LES BOTTES D'ONTARIO.
London, Ont., 2. — Les autorités militaires de cette ville ont renvoyé aux fabricants locaux 2,500 paires de bottes destinées aux militaires pour qu'on en recompose le clouage et diverses autres parties du travail.

Conseils sanitaires pour les dyspeptiques

LA DIETE EST INUTILE
Les personnes qui souffrent d'indigestion, de dyspepsie, d'acidité d'estomac, de flatulences, etc., ont deux moyens à leur disposition pour guérir le mal. En premier lieu, tous les cas cités ci-dessus sont dus directement ou indirectement à l'acidité et à la fermentation, ce qui peut être évité en se privant des aliments qui fermentent et forment des acides; parmi ceux-ci se trouvent les féculents et le sucre et les aliments qui les contiennent, il faut donc s'abstenir du pain, des pommes de terre, des fruits et de la plupart des viandes. Les seuls aliments qui ne sont pas nuisibles sont le pain gluten, les épinards et la chair blanche du poulet ou de la dinde en petites quantités. Ce régime de vie est une grande privation, quoiqu'il est souvent très efficace. On peut aussi employer un autre moyen: l'usage d'un antacide tel que la magnésie doublement saturée. Elle guérit le mal et remède avec un peu d'eau prise après les repas ou lorsque les douleurs se font sentir, neutralise instantanément l'acidité, arrête la fermentation et permet à l'estomac de fonctionner librement. Vu sa simplicité, sa commodité et son efficacité, c'est le meilleur remède à employer. A ce sujet, il est intéressant de remarquer que depuis que l'usage de la magnésie doublement saturée est pris des mesures pour pouvoir fournir des tablettes de 5 grains, 2 ou 3 de ces pastilles ont la même valeur que la magnésie en poudre et sont plus faciles à porter sur soi.

FAITS MONTREAL

DECEDÉE A L'HOPITAL NOTRE-DAME.

Mme Joseph Armistead, âgée de 65 ans, demeurant au Hôpital Notre-Dame, la défunte avait été transportée à cette institution, le 23 janvier, dans un état d'intoxication avancée. Après traitement, elle fut renvoyée. Deux jours plus tard, elle revenait à l'hôpital souffrant d'une profonde blessure à la tête. Cette blessure a été cause de la mort.

CHEZ LES POMPIERS.

L'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal possédait un bill vient d'être présenté à la Législature à cet effet. Les directeurs de l'Association réclament l'autonomie complète.

COMMISSIONS DES INCENDIES.

M. le commissaire Ritchie a présidé, hier, l'enquête sur l'origine de l'incendie qui détruisit, le 4 janvier, le domicile de Joseph Sobszak, 2710, rue Fullum.

Le seul témoin entendu, Jawla Lesinski, femme de Sobszak, a déclaré avoir passé l'après-midi chez une amie, quand se déclara l'incendie. Son mari était alors à l'hôpital.

Une fourniture surchauffée serait la cause de l'incendie. Les dégâts sont évalués à \$400, compensés simplement par trois polices d'assurance de \$500 chacune.

L'HOPITAL MILITAIRE MCGILL.

Le ministre de la milice a confirmé la nomination des directeurs du nouvel hôpital militaire McGill qui doit aller au feu avec le second contingent. M. le lieutenant-colonel H. S. Birkett sera le directeur de la nouvelle institution.

CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil législatif a repris ses séances régulières hier soir et son comité des bills privés a commencé son travail ce matin.

Un bill originant au Conseil a été présenté par l'honorable M. Chauvet. C'est le bill "P" validant certaines ventes faites par autorité de justice dans l'île de Montréal.

Trois mesures ministérielles, le bill concernant les droits sur les successions, le bill relatif à la Cour des Sessions de la Paix et le bill relatif à la Société d'Industrie Laitière, ont été présentés au Conseil où ils ont subi leur première lecture. Il en a été de même, de trois bills publics venant des députés, le bill d'Anteuil, relatif à l'organisation municipale du comté de Saguenay, le bill Vilas concernant les sociétés professionnelles et le bill Perron modifiant la procédure dans une cause devant un jury civil.

Les bills privés suivants ont été présentés au Conseil, y ont subi leur première et seconde lecture et ont été envoyés au comité des bills privés: incorporation du Lac Tremblant-Nord, People's Day Nursery, Viewmont Land, Armée du Salut, l'estomac de L. Leves, Geo. Dumont, J. M. Derome, municipalité scolaire de Westmount, Église de Notre-Dame du Saint-Rosaire, ville du Sault-au-Récollet, ville de Saint-Léonard de Port-Maurice, W. Bégué, Société Presbytérienne Américaine de Montréal, D. T. Malone.

Le bill amendant la charte de la Société de Prêts et d'Hypothèque de Sherbrooke a subi sa seconde lecture et il a été envoyé au comité des bills privés.

On a amendé le bill relatif aux défectives particulières, en décrétant qu'il sera défendu aux défectives d'annoncer ou d'agir comme agents collecteurs.

AVIS AUX HOMMES D'AFFAIRES

Un homme pratique qui veut s'assurer se rend directement aux bureaux de La Sauvegarde, dans son édifice, à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, et demande la police spéciale de \$5,000,00 pour les hommes d'affaires. Il signe son application sur le champ, un médecin attaché au bureau lui fait subir l'examen médical et, trois quarts d'heure après, il se voit remettre de La Sauvegarde un porteur d'une police de \$5,000,00 qu'il a eue à très bon marché. Exemple: un homme de 35 ans paie une prime de \$99,55 pour \$5,000,00. (rec.)

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné conformément à l'acte 58 Victoria, Chapitre 44, une assemblée des porteurs de bons et de débiteurs de la Compagnie des Chemins à Barrières de Montréal sera tenue mardi, le 16ième jour de février prochain, au bureau de la dite compagnie, No 224 rue Saint-Jacques, Montréal, à dix heures et demie du matin, pour procéder à l'élection des syndics requise par la loi.

ASSURANCES

TEL. MAIN 968
HORACE J. LABRECQUE
CH. 623 EDIFICE TRANSPORTATION

HOTELS

Hôtel Riendeau Limitée
WILF. GERVAIS, Prés. Trés., P. A. SAMSON, Vice-Prés. Trés. Le Rendez-vous des Canadiens-Français.
58-60 Place Jacques-Cartier, Montréal.

"Les bases de la culture française"

par PAUL HAMÉ
DIMANCHE
DANS LE NATIONALISTE



CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 72 Est rue Notre-Dame. Tél. Bell. Main 2679.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique, "Nahac, Montréal".
Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebers, West. Un.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation — Rue Saint-Jacques

LAMOTHE, GADBOIS & NANTEL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3215. J. C. Lamothé LL. D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J. Maréchal Nantel, B.C.L.

PATTERSON & LAVERY
AVOCATS-PROCEURERS
SUITE 111, 180 ST-JACQUES
Tél. Bell. Main 7560. Cable Wilson. W. Patterson, C.R., Salluste Lavery, B.C.L., M. Lavery à son bureau du soir: 1 Saint-Thomas, Longueuil.

CAMILLE TESSIER
AVOCAT
(Autrefois de Lamothé & Tessier)

97 St-Jacques, Ch. 34. MONTREAL.
MAIN 8728. ROCKLAND 931.

Résidence: Est 5975.

ANATOLE VANIER, B.A. LL.B.
AVOCAT

Résidence: 180 Jeanne-Mance, Est 5973.

GUY VANIER, B.A. LL. L.
AVOCAT

Résidence: 97, rue Saint-Jacques, Chambre 76. Tél. Main 2632.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs., 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

A.-H. Barrette
NOTAIRE
70 rue Rachel Est, Montréal

Diplômé en hygiène Pub.

Dr. J.-N. CHAUSSE
SPECIALITE: Voies urinaires, maladies de la peau. Heures: 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 3275. 124 Ave. Delorimier, coin Mont-Royal.

EST 6734
Docteur A. DESJARDINS
Ancien Directeur de l'Hôtel Dieu de Paris
MALADIE DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE. 500 Saint-Denis (coin du carré Saint-Louis).

Dr E.-F. EMERY
Ancien élève Université de Paris
Médecine générale, Maladies des voies respiratoires.

2487 AVENUE DU PARC
TEL. ST-LOUIS 4014

Dr J.-N. CHAUSSE
SPECIALITE: Voies urinaires, maladies de la peau. Heures: 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 3275. 124 Ave. Delorimier, coin Mont-Royal.

CARTES D'AFFAIRES

RODOLPHE BEDARD
Expert-Comptable et Auditeur
Système comptable, Administrateur de successions. Téléphone Bell. Main 3869. Suite 45-46-47.
55 Saint-François-Xavier, Montréal.

Résidence: St-Louis 4398.

CHARLES HURTUBISE
FINANCIER

Argent à prêter: achat de débiteurs, de propriétés, de balances de prix de ventes. 99 rue St-Jacques. Tél. Main 2034.

ASSURANCES

TEL. MAIN 968
HORACE J. LABRECQUE
CH. 623 EDIFICE TRANSPORTATION

HOTELS

Hôtel Riendeau Limitée
WILF. GERVAIS, Prés. Trés., P. A. SAMSON, Vice-Prés. Trés. Le Rendez-vous des Canadiens-Français.
58-60 Place Jacques-Cartier, Montréal.

"Les bases de la culture française"

par PAUL HAMÉ
DIMANCHE
DANS LE NATIONALISTE

DOMINION COAL COMPANY
JOMINON et SPRINGHILL
BUREAU GENERAL des VENTES
112 Rue Saint-Jacques, Montréal

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Molers Barber College, 62D Boulevard St-Laurent, Montréal. 33-26

AGENTS DEMANDES

Nous avons besoin d'agents actifs et de bonne adresse pour vendre un produit patenté dans tous les pays, et déjà connu avantageusement auprès des maisons d'éducation et commerciales. Nous payons une commission libérale. S'adresser à HAMON & HESS, 920 Power Building, Montréal.

AGENTS DEMANDES
AGENTS demandés partout pour vendre nos patentes, voulez-vous faire \$3,00 par jour. Echantillon avec propositions, centimes. Dépt. 3, Boite Postale 2692, Montréal.

EMPLOI DEMANDE

MENAGERE.
Démouille d'âge moyen, avec expérience, demande place de ménagère dans presbytère de campagne. S'adresser par lettre à casier 36 le "Devoir".

À LOUER

Le logement No 500 rue Saint-Denis, à l'angle sud-ouest du carré Saint-Louis, contenant huit pièces bien éclairées, avec lavabains dans chaque chambre à coucher, chambre de toilette avec plancher en tôle, chauffage parfait à l'eau chaude, éclairage à l'électricité avec ses applications; ce local est fraîchement restauré et convient très bien pour un médecin. H. J. Lapiere, No 30, rue Saint-Jacques.

À LOUER

2565, 2567, 2577 rue Masse, cinq et dix chambres, gaz, électricité, eau chaude; \$18,00 et \$20,00. S'adresser, 2366 Esplanade. Tél. St-Louis 9251.

BUREAU À LOUER

71a rue St-Jacques, rez-de-chaussée et sous-sol, 5,000 pieds 3 planchers, aussi plusieurs bureaux et suite de bureaux aux étages supérieurs. S'adresser à Rodolphe Bédard, 55 rue St-François-Xavier.

ETAGE À LOUER

Quatre appartements et chambre de bain, chauffés et éclairés. S'adresser 1414 St-Denis.

MAISONS À LOUER

Chaussé, 610 à 620, entre Sherbrooke et Amity, 1ère rue Est Delorimier, 5 plain-pieds de 4 pièces et chambre de bain, 1er, 2me et 3me étage, bien chaud et propre. Loyer \$12,00; possession 1er mai. Un 3ème étage possession immédiate, meilleur marché jusqu'au 1er mai. S'adresser, Louis Bouvier, 588B ave. Papineau. Tél. Saint-Louis 1439.

MANUFACTURE ET ENTREPOT

A louer, grande manufacture, 3 étages, peut être utilisée comme entrepôt, située en arrière de 684, Parc Lafontaine. Pour renseignements, s'adresser 1445, Papineau, Saint-Louis 4108.

Propriétés à vendre

ALEXANDRE DUPUIS
Courtier en Immeubles et Assurances possède une belle liste de propriétés résidentielles et commerciales, terrains vacants, terres et propriétés de revenus, à vendre et à échanger. Affaires et informations soignées. No 7513, No 17, Côte Place d'Armes, près Craig.

PROPRIETE A VENDRE

Dans le village de Sainte-Anne de Sorel, Bonne maison et dépendances et 5 1/2 arpents de terre abouissant au fleuve Saint-Laurent. S'adresser à Maurice Salvail, Hôpital de Sorel.

PROPRIETE A VENDRE

Magnifique maison moderne, St-Urbain, près Sherbrooke, revenu \$4,800, entièrement louée, bon locataire, vendrais \$45,000, accepterais peu comptant et bonnes balances hypothécaires, etc. Occasion exceptionnelle. Pas d'agents. Ecrire P. O. Boite 2647.

A VENDRE

Magnifique jument rouge, très vite, voitures de promenade, d'été et d'hiver, harnais, robes, etc. 1277 Saint-Dominique. Tél. (jour) Saint-Louis 1819; (soir) Saint-Louis 2377.

DIVERS

ARGENT A PRETER

\$1,500 à 10,000 en première sur bonnes maisons demandées. Bonnes conditions. Pas d'agents. P. O. Box 2647.

ECOLE DE LANGUES

Méthode Berlitz, 628, Sainte-Catherine Ouest. Leçons et traductions en français, allemand, italien, anglais, espagnol, yiddish, etc. Professeurs européens. Uptown 2763.

PRETS

Aux fabriques, etc. A. D. Jobin, notaire et commissaire, 103, Saint-François-Xavier, Montréal. Tél. Main 8049.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 12.

Le 12ème jour de février 1915, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 72B rue DeBeauvoir, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du défendeur, saisi en cette cause, consistant en ameublement de salon, etc. Conditions: argent comptant. Jos. Mayer, H. C. 8.

Montréal, 2 février 1915.

RUSSIE

COMBAT DE 36 HEURES

DES LUTTES CORPS-A-CORPS SONT LIVREES ENTRE SOCHACZOW ET LOWICZ, EN POLOGNE ET LES RUSSSES REPRENNENT DES TRANCHEES PERDUES.

Petrograd, 2. — Pendant toute la journée de samedi et pendant toute la nuit précédente, Allemands et Russes se livraient un combat corps-à-corps entre Sochaczow et Lowicz. Les Russes ont repris la nuit la partie des tranchées que les Allemands avaient occupées, vendredi. Ce furent de furieux engagements dans le cours desquels les Russes à plusieurs reprises attaquèrent l'ennemi à la baïonnette. L'attaque se termina de la façon suivante : les Russes passèrent à la baïonnette deux compagnies allemandes, et reprirent la première ligne de tranchées. Trois policiers, soixante hommes et un Maxim furent capturés. Il appert par le récit des prisonniers, que les Teutons ont fait venir dans cette région vendredi, quatre régiments d'infanterie. Les pertes subies furent énormément grandes, soit environ les quatre-cinquièmes des combattants. Parmi les prisonniers se trouvaient des hommes de 42 à 43 ans. Ils expliquèrent comment les Allemands tiennent toujours au complet les effectifs de l'armée active, en remplaçant les cadres par un grand nombre d'hommes du "Landsturm" ayant fait des exercices pendant seulement quinze jours.

A la suite de combats corps-à-corps durant presque 24 heures sans répit dans la région de Sochaczow, un petit détachement ennemi est encore maître d'une tête de tranchée teutonne, mais les Russes occupent de nouveau toute la première ligne de tranchées.

La Russie n'a pas encore épuisé sa première réserve d'hommes, qui ont tous pris du service. La dernière levée lui a donné une autre armée de 1,500,000 soldats.

LES AUTRICHIENS ENNEIGES EN GALICIE.

Copenhague, 2. — L'hiver sévit pour de bon sur le champ de bataille du sud-est, dans le centre de la Galicie, où le thermomètre marque plusieurs degrés au-dessous de zéro. Les Russes vêtus de chauds vêtements et bien nourris, occupent des tranchées dans la neige, et sont bien supérieurs en nombre aux Autrichiens.

Henry Hollesen, un correspondant danois qui se trouve aux quartiers-généraux autrichiens, faisait part hier dans un télégramme de l'état de choses terribles qui accompagne les opérations. Les chemins et les voies ferrées, dit-il, disparaissent sous la neige. On transporte toutes les munitions et les vivres sur des traîneaux.

Le correspondant se trouve le long de la ligne de bataille la plus étendue, au centre de la Galicie. Le feld-marchal von Straussenburg, venant de Limanowa, s'est établi avec son état-major dans un vieux cloître abandonné par les religieux. Dans cette région, les armées se trouvent bloquées. Les Russes tentèrent il y a quelques jours d'opérer une trouée à Luzna, et la situation devint très sérieuse. Mais le maréchal se précipita au point menacé, où les Autrichiens abandonnaient déjà leurs tranchées. Il se rendit dans chaque tranchée et ramena les soldats au combat. Ils ont arrêté un nombre supérieur de Russes. La plupart des récents engagements ont eu lieu la nuit.

ITALIE

M. GIOLITTI S'EXPLIQUE

IL NE S'EST PAS ENTENDU, PRETEND-IL, AVEC LE PRINCE VON BUELOW POUR LE MAINTIEN DE LA NEUTRALITE ITALIENNE.

Rome, 2. — Signor Giovanni Giolitti, ancien premier ministre italien, cherche actuellement à faire tomber en discrédit les rapports disant qu'il s'est entendu avec le prince Von Buelow, ambassadeur allemand, pour que l'Italie maintienne à tout prix sa neutralité.

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à cette fin à un membre du gouvernement, il déclare du reste qu'il n'est pas permis de jeter l'Italie dans la mêlée parce qu'elle a des relations amicales avec certaines nations belligérantes.

Dans les circonstances actuelles, je crois, dit Signor Giolitti, que l'Italie peut obtenir ce qu'elle demande, sans avoir recours à la guerre.

"Croisière" par terre

Aux deux expositions de la Californie

DUREE : 55 JOURS - - - \$610.

Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa Cruz et les Arborescents, San José et San Francisco, Cal., Salt Lake City, pays des Mormons, Colorado Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets transport wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot toutes dépenses nécessaires.

GROUPE LIMITE

Départ de Montréal lundi soir, le 5 avril : retour le 31 mai. Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F. D. BARRI, notre premier assistant.

Pour détails supplémentaires, retenir ses places, etc., s'adresser aux organisateurs.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTREAL. Tél. Main 2605-4097. — 31 RUE BUADE, QUEBEC.

FRANCE

DES BOMBES SUR DUNKERQUE

SIX TAUBEN FONT UNE NOUVELLE VISITE A LA VILLE ET Y LANCENT 60 BOMBES SANS GRAND RESULTAT. — ON LEUR DONNE LA CHASSE.

Du nord de la France, 2. — Six avions teutons ont visité de nouveau Dunkerque dimanche soir. Projeteurs aussitôt de lancer leur jet de lumière et canons d'ouvrir le feu. La fusillade dura deux heures. Plus de 60 bombes furent jetées. Les dégâts sont insignifiants. Les projectiles tombèrent par toute la ville, indiquant qu'on avait procédé au hasard. En dépit de l'obscurité et du fait que les canons tonnaient contre les ennemis, des avions alliés se mirent à la poursuite des machines allemandes.

BULLETIN DE PARIS.

Paris, 2. — Le ministère de la Guerre a publié le communiqué officiel suivant, hier soir :

La nuit du 31 janvier a été très calme. Le matin du 1er février, l'ennemi a lancé une violente attaque sur nos tranchées au nord du chemin de Béhune et La Bassée. L'attaque a été repoussée et les Allemands ont laissé un bon nombre de morts sur le champ de bataille.

A Beaumont Hamel, au nord d'Albert, l'infanterie allemande a tenté de prendre nos tranchées par surprise, mais elle a dû prendre la fuite après avoir abandonné ses munitions.

Dans l'Argonne, il y a eu grande activité dans la région de Fontaine Madame et dans la forêt de La Grurie. Une attaque par les Allemands a été repoussée près de Bagatelle.

Dans les Vosges et en Alsace il n'y a rien à signaler. La neige a tombé abondamment.

CIGOGNE D'ALSACE A PARIS.

Paris, 2. — La foule a pu apercevoir, hier, une cigogne d'Alsace, perchée sur la colonne de Juillet. On commente avec joie ce retour de l'"ALSACE" à Paris.

EMPRUNT DE TROIS MILLIONS.

Paris, 2. — David Lloyd George, chancelier de l'Echiquier en Angleterre, et P. Bark, ministre des finances en Russie, sont arrivés à Paris. On croit que tous deux viennent ici dans le but de négocier l'emprunt de trois millions de dollars.

LES TEUTONS DETRUISENT LES VILLAGES QUI LES ABANDONNENT EN ALSACE

Genève, 20 janvier. — (Service spécial). — Les Français ayant recouvré une partie de territoire large de quinze milles, depuis la frontière suisse jusqu'en face de Saint-Dié dans le nord, cela a soulevé l'ire des Allemands. En battant en retraite, ils détruisent tout village qu'ils abandonnent. Ils emmènent avec eux les adolescents et les vieillards, chassant les femmes et les enfants. Ces réfugiés continuent à arriver dans un état lamentable à Bâle, et à d'autres points de la frontière suisse. Thann est en flammes. Gernay est pratiquement détruit. On continue à se battre autour de la ville. La violence des combats d'artillerie livrés pour la possession d'Altkirch, augmente tous les jours.

LES CANADIENS

PENDANT 96 HEURES AU FEU

LES PATRICIAS ETABLISSENT UN RECORD. — LE ROI VISITERA SALISBURY JEUDI.

Londres, 2. — Le capitaine Cuthbert Fairclough Smith, de la 4ème compagnie du régiment Princess Patricia est à Londres pour quelques jours ayant été blessé à la jambe.

Le régiment canadien n'a été au feu que le 5 janvier. M. Smith était en compagnie du major Hamilton Gault dans les tranchées. Tous deux faillirent se faire tuer.

Les "Princess Pat" demeurèrent 96 heures dans des tranchées remplies d'eau. Jusque là, aucun autre régiment n'avait pu y demeurer plus de 36 heures.

INSPECTION ROYALE

Salisbury Plain, 2. — On annonce que Sa Majesté Georges V fera une inspection des troupes canadiennes jeudi prochain.

Le T. H. J. E. B. Seely prendra le commandement de la parade.

Le Major Lindsay, par suite de blessures qu'il s'est infligées dans une chute de cheval, ne pourra pas rejoindre les officiers du génie en France que dans un mois.

ANGLETERRE

INCURSION SUR DOUVRES

CINQ ZEPPELINS OU SOUS-MARINS ALLEMANDS SONT SIGNALES A LA COTE ANGLAISE. — LONDRES ATTEND EN VAIN. — EST-CE UN RAID PREPARATOIRE ?

Londres, 2. — Les batteries qui protègent Douvres ont ouvert le feu hier soir. On ignore s'il était dirigé contre des Zepplins ou contre des sous-marins.

Un rapport de Douvres dit que cinq dirigeables ont été aperçus au-dessus de la ville, alors qu'un rapport subséquent déclare qu'ils en ont été éloignés par le feu des forêts.

Un autre télégramme de Douvres dit que le feu a été dirigé contre des sous-marins allemands. Vu ce fait le ministère de la Guerre a donné instruction à la police de Londres de se préparer contre un raid aérien. La ville fut de bonne heure plongée dans l'obscurité, et de partout la rumeur courait qu'une flotte de zepplins se dirigeait sur la métropole.

Des appels téléphoniques à Harwich, Cromer, South End, Yarmouth et à quelques autres endroits ont démenti cette rumeur. Le signallement de sous-marins à Douvres semble expliquer la canonnade, mais le bureau de la presse officielle n'a émis aucun rapport.

Les nombreuses précautions prises à Londres ont nécessité la présence de policiers aux différentes gares.

Londres, 2. — On rapporte que cinq avions ont survolé Douvres, hier soir, se dirigeant vers l'est. Les forêts ont fait feu sur eux. La police de Londres a reçu ordre de se préparer à faire face à un raid de zepplins. Les citoyens ont reçu ordre d'éteindre les lumières de bonne heure et les compagnies devront faire l'obscurité au premier avis.

Un message annonce que les cinq avions ont été obligés de s'enfuir devant le feu des forêts.

ETATS-UNIS

SENSATION A WASHINGTON

NEUF DEMOCRATES S'UNISSENT AUX REPUBLICAINS POUR RENVOYER AU COMITE DU COMMERCE LE PROJET DE LOI POUR L'ACHAT DES NAVIRES ALLEMANDS.

Washington, 2. — Neuf démocrates ont fait sensation au Sénat en se joignant aux républicains dans le but de renvoyer au Comité du Commerce le bill demandant l'autorisation d'acheter les navires marchands allemands immobilisés dans les ports américains.

Les démocrates ont réussi à obtenir l'ajournement et ont décidé de se réunir en caucus général ce matin.

Le sénateur Clarke, de l'Arkansas, démocrate, et président pro tempore du Sénat, a amené un changement complet de la situation à laquelle la chambre haute doit faire face depuis quelques jours. Le sénateur Clarke prit la parole, en réponse au sénateur William Alden Smith, du Michigan, et lui demanda de présenter un amendement au bill, et fit le sénateur Clarke au cours de ses remarques, demanda le renvoi du bill au comité.

Depuis des années, le Sénat n'a été le théâtre d'un tel désordre que celui qui suivit la proposition du sénateur Clarke. De toutes parts, les sénateurs accoururent à leurs sièges. Dès que les chefs du gouvernement se sont ressaisis, le sénateur Fletcher, avocat du bill, souleva un point d'ordre contre une motion du sénateur Smith. Le vice-président Marshall maintint ce point d'ordre. Le sénateur Clarke en appelle de cette décision et elle est renversée par un vote de 46 contre 37, neuf démocrates s'étant joints aux républicains.

Le sénateur Reed prend alors la parole et reproche à ses amis démocrates leur décision et accuse les adversaires du bill d'être soutenus par le trust du transport par eau.

Le sénateur Fletcher propose l'ajournement et personne ne s'y oppose.

Aujourd'hui, les démocrates auront un caucus pour tenter la réunion de leurs forces.

Washington, 2. — Le député Mann et plusieurs autres chefs républicains ont mis sur le gril, hier, le secrétaire d'Etat Bryan et Oscar Underwood, le chef du parti démocrate, prétendant dans leurs discours que le secrétaire d'Etat avait en sa possession une lettre de Sir Edward Grey disant que l'achat des navires américains est une violation de la neutralité. M. Bryan et M. Underwood ont formellement démenti ces rumeurs et en causant avec les journalistes après la séance il a refusé d'émettre l'opinion de son parti à ce sujet sous prétexte qu'il n'accepterait pas de discuter avec le gouvernement étranger la manière dans laquelle se exerce le pouvoir de l'achat des navires allemands, si ce pouvoir est autorisé. L'ambassadeur anglais, Sir Cecil Spring-Rice, a refusé de recevoir les journalistes ou de discuter les rapports publics.

BRYAN REpond A BERNSTORFF

Washington, 2. — En réponse à une protestation récente de l'Allemagne contre la construction d'hydroplanes par des manufacturiers américains pour l'Angleterre et la Russie, le secrétaire d'Etat, M. Bryan a informé le comte von Bernstorff, ambassadeur allemand que le gouvernement ne considère pas les hydroplanes comme machine de guerre et qu'il ne peut en empêcher la livraison aux belligérants.

M. Bryan a aujourd'hui rendu publique la correspondance à cet effet.

DANS VERDUN.

L'échevin Charles Manning a été élu maire de Verdun, hier, avec une majorité de 21 voix sur son adversaire, M. J. P. Dupuis.

La votation dans cette municipalité a été très forte et très animée. Des sept heures, les pols étaient assis sur les banquettes et se hâtaient d'enregistrer leurs votes. Le soir à l'hôtel de ville était rempli de gens anxieux de connaître les résultats. L'officier rapporteur, M. Geo. A. Ward ne reçut les derniers résultats que vers 8 heures 30.

Des manifestations enthousiastes furent faites aux comités des candidats élus. Dans un bref discours le maire Manning remercia ceux qui l'avaient aidé et il leur assura qu'il se montrera digne de leur confiance.

Le maire Manning habite Verdun depuis 18 ans et il a fait partie du conseil municipal. Beaucoup d'améliorations dont jouit maintenant Verdun, sont l'oeuvre du nouveau maire.

M. J. P. Dupuis, le candidat défait, a déclaré hier soir qu'il démentait un recomptage, n'étant pas satisfait du scrutin. Voici les résultats du scrutin pour la mairie dans chacun des quartiers :

M. Manning	M. J. P. Dupuis
Siège No 1	150
Siège No 2	630
Siège No 3	201
Siège No 4	150
1,160	Totaux
Majorité pour M. Manning	29.

ECHEVINAGE

QUARTIER 1

Siège No 1. — M. Allard, élu par acclamation.

Siège No 2. — M. H. Cohn, élu par acclamation.

QUARTIER 2

Siège No 1. — M. W. Crowder, 615

M. Hadley, 605

Maj. pour M. Crowder, 10

Siège No 2. — M. J. H. Gareau, 603

M. V. Bougie, 594

Maj. pour M. Gareau, 9

QUARTIER 3

Siège No 1. — M. J. B. Lalonde, 259

M. J. A. A. Leclair, 224

Maj. pour M. Lalonde, 35

Siège No 2. — M. A. W. Dawe, 253

M. Rogers, 221

Maj. pour M. Dawe, 32

QUARTIER 4

Siège No 1. — M. Evely, élu par acclamation.

Siège No 2. — M. W. Noseworthy, 186

M. J. Bacon, 88

Maj. pour M. Noseworthy, 98

A LA SALLE

JEAN LE PREVOST

Le jeudi soir, 4 février, à huit heures, à la salle Jean Le Prevost, 2493, rue Saint-Dominique, M. Maurice Lambert, ingénieur civil de Belgique, donnera, sous les auspices du cercle Lambert Closse, de l'Alliance Nationale, une conférence sur les horreurs de l'invasion allemande dans son pays. Il en arrive, après plusieurs mois de guerre, tout à fait à l'appui de ses conclusions.

Il y aura tout un programme musical et artistique, en sus de la conférence.

Billets en vente chez M. M. Gravel, encoignure Waverly et Bernard; J. E. Beaulieu, 2612, Esplanade.

MAIRE DE SAINT-BAZILE.

Saint-Bazile de Portneuf, 2. — M. le Dr Armand Marcotte, président de The Hervey Chemical Co., de Canada Ltd., vient d'être réélu pour la troisième fois, maire de la paroisse de Saint-Bazile.

MAIRIE DE SAINT-BAZILE.

Saint-Bazile de Portneuf, 2. — M. le Dr Armand Marcotte, président de The Hervey Chemical Co., de Canada Ltd., vient d'être réélu pour la troisième fois, maire de la paroisse de Saint-Bazile.

Nos nouveaux clients

Nous annonçons dans le "Devoir" nous ont amené plusieurs nouveaux clients qui nous font le plus grand plaisir de notre

PAIN "PARISIEN"

Il est tout simplement délicieux. Ne voulez-vous pas l'essayer ? Demandez aussi notre pain "KREAMY" enveloppé dans un élégant papier ciré portant une étiquette bilingue. Chez les épiceries ou téléphones à

Westmount 247

JOS. MARTIN

BOULANGER.

119 avenue Brewster.

NECTAROL

EN

Quelques Heures

Toutes les affections des voies

RESPIRATOIRES et la CONSUMPTION à sa 1ère période

Magnifiques primes pour les bouteilles vides.

HERVEY CHEMICAL CO. Saint-Bazile, Canada

MAILLON FREERES

Dépôtaires

Montréal

Kieran, Crawford & Gray, Ltd.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 70 des Statuts révisés du Canada, lesdits statuts des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes relatives à la liquidation de la Kieran, Crawford & Gray, Ltd., en vertu de la loi 1915, constituée en corporation Peter John Kieran, James Gauray Gray, Joshua Warrington Crawford et John W. Gray, Kieran, graveurs, et Edson Grenfell Place, avocat, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, ont été publiés, à savoir : (a) Exercer l'industrie de graveurs, lithographes et imprimeurs ; (b) Manufacturer, acheter, vendre et transporter de tous articles concernant la gravure, la lithographie, les impressions et autres affaires de nature commerciale ; (c) Commerce de toutes sortes de marchandises ; (d) Manufacturer, acheter, vendre et transporter de toutes sortes de machines et de matières brutes employées dans la gravure, l'imprimerie, la lithographie et autres occupations semblables ; (e) Acquiescer comme industrie active l'industrie actuellement exercée par Peter John Kieran, Philip Peter Kieran et Joshua Warrington Crawford sous le nom de "Kieran, Crawford & Co.", prenant à son nom la dite industrie comme industrie active et continuant de tous ses engagements ; (f) Exercer toute autre industrie (manufacturière ou non) que la compagnie aura le droit d'être avantageusement exercée en rapport avec son industrie, ou cesser d'exercer directement ou indirectement tout ou partie des affaires, propriétés, et engagements de toute personne ou compagnie engagée dans une industrie que la compagnie aura le droit d'exercer, ou en possession de propriété propre aux fins de la compagnie ; (g) Demander, acheter ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (h) Accorder des permis au sujet de la propriété des brevets d'invention, ou d'autres droits acquis, ou de nature à les faire valoir ; (i) S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des droits de propriété, des intérêts, la coopération les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou à la veille d'exercer ou d'engager dans une industrie ou transaction commerciale ou industrielle, ou à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie ; et (j) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (k) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (l) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (m) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (n) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (o) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (p) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (q) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (r) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (s) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (t) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (u) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (v) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (w) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (x) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (y) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (z) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (aa) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ab) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ac) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ad) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ae) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (af) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ag) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ah) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ai) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (aj) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ak) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (al) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (am) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (an) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ao) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ap) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (aq) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ar) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (as) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (at) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (au) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (av) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (aw) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ax) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ay) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (az) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (ba) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (bb) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (bc) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (bd) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (be) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (bf) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (bg) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jugée capable d'être utilisée dans l'industrie des fins de la compagnie, ou dont l'acquisition sera considérée comme profitable directement ou indirectement à la compagnie ; (bh) Prendre, acheter, vendre ou autrement acquiescer toutes patentes, brevets d'invention, concessions et choses de même nature, conférant un droit exclusif ou non, ou le droit d'utiliser, ou tout secret ou autre renseignement touchant une invention qui sera jug

LA VIE SPORTIVE

PARTIE NULLE ENTRE LE VICTORIA ET LE NATIONAL

LA JOUTE ENTRE CES DEUX CLUBS DE LA LIGUE DE LA CITE S'EST TERMINEE PAR UN SCORE DE 1 A 1. — LAVAL DE- FAIT PAR M. A. A. — MCGILL VICTORIEUX.

La joute entre National et Victoria, annoncée comme devant être la plus brillante de la saison, a eu lieu, hier soir, avec un résultat nul, devant un score de 1 à 1. On se rend compte de la rivalité intense, montrée au cours de ce match grandiose. Les deux équipes ont compté leur unique point dans la première partie de la joute. Malgré les efforts, elles n'ont pu compter après, et le timbre mit fin à la joute. Le National néanmoins afficha une supériorité évidente dans la plus grande partie de la rencontre.

Nous devons dire que le jeu des National a été très brillant au commencement à la fin de la partie. Et nous devons être fiers de joueurs comme Maltais, Chamallard, Laurendeau, Young, enfin de toute l'équipe qui est formée de véritables champions. Et nous ne craignons pas de dire que le jeu d'ensemble du National a été, hier soir, supérieur à celui du Victoria. La plus grande partie du match, pour Victoria, revient à Laval, car c'est grâce à celui-ci que Victoria a échappé à une défaite et vu la partie se terminer ainsi.

La joute entre Laval et M.A.A.A. fut une des plus intéressantes et Laval, malgré sa défaite, a pu démontrer qu'il était égal aux autres équipes de la ligue. Car peut-être, et il est plus que certain, que si M.A.A.A. avait joué avec moins de rudesse, la victoire aurait été pour Laval.

Dans la troisième partie, le jeu du McGill était de beaucoup supérieur à celui du Shamrock, a rendu la partie très peu intéressante.

Voici quels étaient les alignements des équipes :

Première partie
National (1) vs Victoria (1)
Maltais Buts Law
Chamallard Couverts Ekers
Bécharé Points Darling
Laurendeau Points Slater
Clement Avants Mowatt
Leduc Avants McGee
Arbitres : Laval, Furlong, Young, Dandurand; substitués : Patterson, Sargeant, Wood McDonald.
Umpires : Paul Pinard et Watt.
Chronométrateur : Woodworth.
Pénitencier : L. Provost.

SOMMAIRE
1—National, Laurendeau, 11 min.
2—Victoria, Slater, 5.00 min.
Deuxième partie
Pas de point.
Pénalités — McGee, 3 min.; 2ème

LE GARNET CONTINUE D'ETRE INVINCIBLE

IL A BATTU HIER SOIR LA CASQUETTE PAR 3 A 1. LES STARS TRIOMPHENT DU ALL-MONTREAL. L'HOCHELAGA ECRASE LE SAINT-ZOTIQUE. — NOS RAQUETTEURS AU JUBILEE.

Les Garnets ont fait hier soir un nouveau pas dans la voie du championnat de la Ligue Montréal, en battant la Casquette par 3 à 1, dans la première joute de la soirée au Jubilee. Les Stars se maintiennent en deuxième place, ayant battu l'All-Montreal par 2 à 1 dans l'une des plus brillantes parties de la saison. L'Hochelaga qui va constamment s'améliorant, a causé une grosse surprise en écrasant le Saint-Zotique par un score de 6 à 0.

Environ cent cinquante raquetteurs en costume, représentant une quinzaine de clubs, ont assisté aux parties d'hier soir. Ils étaient les invités du président Charles H. Chamberland. Pendant toute la soirée, nos gaïes raquetteurs ont fait retentir les échos du Jubilee de leurs chants.

Les deux premières parties de la soirée ont été extrêmement rapides, excitantes, furieusement contestées, et fort brillantes. Les grandes joutes professionnelles ne sont pas plus intéressantes que ne l'ont été les deux parties entre les Garnets et la Casquette, et entre les Stars et l'All-Montreal.

Les Garnets se sont assurés la victoire dès le début de la joute, enregistrant leurs trois points en moins de cinq minutes; Norton, O'Grady et Tannahill, prenant tour à tour Muir en défaut. Léger, de la Casquette, parvint à donner un point à son club au bout de 11 minutes, et la première période fut encore plus rapide, plus acharnée, plus furieusement contestée dans la deuxième période, mais malgré leurs efforts, ni l'un ni l'autre club ne parvint à compter un autre point. Le grand défaut de la Casquette a été son jeu individuel.

Tannahill et Norton, des Garnets, ont fait de belles besognes, et Sargon dans les buts, a joué une partie sensationnelle, arrêtant des coups impossibles. Campbell et Léger, de la Casquette se sont fort mis en évidence de même que Stenson.

La joute entre les Stars et l'All-Montreal a été menée à une allure vertigineuse. Les joueurs descendaient et montaient à la cime du cerf. Ce qui rendait la partie ces deux clubs si intéressants était leurs brillantes combinaisons. La première période se termina avec un score de 1 à 1. A la reprise des hostilités, Harry Bell, des Stars, compta en 25 secondes, donnant ainsi la victoire à son club.

Deuxième période

M.A.A.A. Buts Laval
Rutledge Couverts Lajoie
Read Couverts Labrecque
Springs Points Pontbriand
Meldrum Avants O'Sullivan
Bell Avants Galarneau
Sharp Substitués — M.A.A.A. : Sargeant, Burrell, Rowlands, McGill, Blumenthal, Scott, Laval; Gaudet, Bédard, Renaud, Carisse.
Umpires : A. Bédard et Dandurand.
Chronométrateur : L. Lafond.
Pénitencier : L. Provost.

SOMMAIRE

Première partie
1—Laval, Galarneau, 3.30.
2—M. A. A. A., Meldrum, 0.30.
3—M. A. A. A., Springs, 3.00.
4—Laval, O'Sullivan, 2.30.
5—M. A. A. A., Bell, 8.30.
6—M. A. A. A., Meldrum, 1.00.

Deuxième partie

7—M. A. A. A., Sargeant, 4.30.
Pénalités — Première période : Pontbriand, Meldrum, Sharp, Labrecque, 3 min. Deuxième période, Bell, Renaud, Meldrum, Sharp, Taché, Springs, 3 min.; Bell, 5 min.

Troisième partie

Shamrock Buts McGill
McMullen Couverts Montgomery
McMullen Points Morris
Kelly Points Kendall
Allan Avants Rainboth
Burrows Avants Andrews
McCallum Avants Rooney
Substitués — Shamrock : Arnold, McAllister, Slater, Quinlan, McGill; Marshall, Parsons, Mann.
Arbitres : Roberts et Gardner.
Umpires : Argues et Leo Dandurand.
Pénitencier : L. Provost.

SOMMAIRE

Première période
1—McGill, Rainboth, 7.00 min.
2—McGill, Rooney, 6.00 min.
Deuxième période
3—McGill, Rainboth, 8.00 min.
4—McGill, Rainboth, 8.00 min.
5—McGill, Rainboth, 2.00 min.
Pénalités : Slater, 3 min. 2ème période, unilun, 3 min.

POSITION DES CLUBS DE LA LIGUE DE LA CITE

G. P. N.
Victoria 5 1 1
National 4 1 2
M. A. A. A. 4 1 2
Laval 2 4 0
McGill 2 4 1
Shamrock 0 7 0

LA REUNION DE HULL

Ottawa, Ont., 2. — Malgré le dé-marrage de champs très réduits, le club de hockey de Hull a donné de très belles épreuves hier après-midi.

Free for all. Bourne 5.00.

Homer Mac (Stewart) . . . 1 1 1

Manfield (Ray) 3 2 3

Nellie G. (Mathieson) . . . 4 3 2

Rousse's Point Boy (Pickel) . 2 4 4

Temps, 2.21 1-4, 2.20 1-4, 2.19 3-4.

Trot et amble — course classifiée.

Bourse \$400.

Texas Jim (Reche) 1 1 3

Toneko (Collins) 3 2 3

Brown Ha (Ray) 2 2 2

Starbino (McDonald) . . . 4 4 4

Temps, 2.23 3-4, 2.23 3-4, 2.29 1-2, 2.23 3-4.

Classe classifiée — trot et amble.

The Indian (Noble) 1 1 2

Alpha Bell (Luscia) 2 2 1

Lady Halford (Vance) . . . 3 3 3

Billiken (Haynes) 4 4 4

Cowboy Peeler (Lindberg) dist.

Temps, 2.23 3-4, 2.23 1-4, 2.21 1-2.

Classe classifiée — trot et amble.

1—Hochelaga, Laliberté . . . 16.00

2—Hochelaga, Laliberté . . . 0.25

Deuxième moitié

3—Hochelaga, Laliberté . . . 3.40

4—Hochelaga, Robert 0.35

5—Hochelaga, Laliberté . . . 8.00

6—Hochelaga, O'Sullivan . . . 1.30

DANS LA LIGUE DES IMPRIMEURS

Voici les résultats des parties jouées hier soir dans les séries de la ligue de quilles des Imprimeurs :

Bentley Company

Moir 147 158 143—449
Johnson 145 157 130—432
Blackstead 118 112 137—367
McEntyre 133 132 139—404
Biron 155 153 145—453

Totaux 698 712 694—2108

Moyenne d'équipe—421.6.

S. R. Foote

Drew 157 157 145—459
E. Genest 173 202 187—562
L. Genest 190 150 165—505
Esler 145 161 156—462
Roberts 138 172 175—485

Totaux 803 845 808—2473

Moyenne d'équipe—494.6.

Evening News

Martinson 163 121 162—446
Levine 122 150 107—379
Ingram 117 135 144—396
Roberts 184 136 125—445
Gilbride 146 139 155—420

Totaux 732 681 693—2086

Moyenne d'équipe—417.2.

The Herald

Armstrong 132 152 193—477
Pollard 128 145 . . . 273
Jackson 163 141 157—461
Murphy 154 147 138—437
Johnson 189 137 218—544
Madden 101 . . . 104

Totaux 766 722 808—2296

Moyenne d'équipe—459.2.

Star Bleu

Coady 148 125 130—403
Fitzgerald 144 169 148—461
Brittain 133 178 191—501
Bryant 123 153 187—463
Fawley 192 193 157—542

Totaux 740 818 811—2369

Moyenne d'équipe—473.8.

Star Rouge

Wright 156 172 133—461
Wildor 125 108 129—362
Higginbottom 133 109 110—352
Read 168 129 144—441
Dow 137 180 102—419

Totaux 719 698 618—2035

Moyenne d'équipe—407.

LIGUE DE HOCKEY MONTREAL NORD

LES LEADERS, AHUNTSIC ET OUTRE-MONT, AUX PRISES, JEUDI SOIR, AU RECOLLET AUSSI AU PRO-GRAMME.

La séance la plus importante de la Ligue Montréal Nord, cette saison, sera celle de jeudi soir prochain à Ahuntsic. Les amateurs attendent avec une impatience anxieuse cette soirée qui mettra aux prises les deux plus forts clubs en même temps que les leaders de cette ligue. Outre-mont et Ahuntsic ont également de grandes chances d'arriver bon premier de la ligue Montréal Nord, à la fin de la saison : présentement, ces deux équipes sont à la tête des autres clubs. Outre-mont premier et Ahuntsic second, avec une différence d'un demi-point.

Cette rencontre sera l'une des plus ardemment contestées de toutes celles jouées jusqu'à date dans cette organisation de hockey. Des deux côtés, on est déterminé à vaincre, et nul doute que le jeu des équipes sera sensationnel.

Nordwood et Sault-au-Récollet termineront le programme de la soirée. Tous les amateurs de hockey du Nord de Montréal, spécialement les partisans d'Outremont et d'Ahuntsic, auront les yeux tournés du côté des équipes du gérant Corbeil. Il faut à tout prix pour ces amateurs que le Sault triomphe des Anglais. En plus que ce serait une belle victoire, le club du Sault augmenterait la confiance de ses partisans. Pour ce dernier club, tout n'est pas perdu; quelques victoires le mettraient en bonne posture vis-à-vis des autres clubs.

Ces deux rencontres, à cause de l'intérêt qu'elles suscitent, vont attirer à Ahuntsic, jeudi soir prochain, une foule énorme. Le président de la ligue ferait bien dans les circonstances de choisir des arbitres très sévères pour que les joueurs n'aient aucunement recours à des tactiques non permises par les règlements du hockey.

LA REUNION DE HULL

Ottawa, Ont., 2. — Malgré le démarrage de champs très réduits, le club de hockey de Hull a donné de très belles épreuves hier après-midi.

Free for all. Bourne 5.00.

Homer Mac (Stewart) . . . 1 1 1

Manfield (Ray) 3 2 3

Nellie G. (Mathieson) . . . 4 3 2

Rousse's Point Boy (Pickel) . 2 4 4

Temps, 2.21 1-4, 2.20 1-4, 2.19 3-4.

Trot et amble — course classifiée.

Bourse \$400.

Texas Jim (Reche) 1 1 3

Toneko (Collins) 3 2 3

Brown Ha (Ray) 2 2 2

LES LEADERS ONT PERDU TROIS PARTIES CONTRE LE STRACHAN

LES CHAMPIONS DE L'AN DERNIER ONT TRIOMPHÉ DU NATIONAL HIER SOIR DANS LES JOUTES DE LA CLASSE "A". — LE CANADIEN GAGNE DEUX PARTIES CONTRE BELMORE. — LA COURSE AU CHAMPIONNAT EST CONTESTÉE.

La série des matches retour de la classe "A" a été terminée hier soir et les séries sur les allées neutres commenceront la semaine prochaine. La grande surprise d'hier soir fut la perte de trois parties par le National aux mains du Strachan.

L'équipe de M. James Strachan était en excellente forme hier soir et à ce club revient l'honneur d'être le premier à gagner trois strings contre les leaders de la M. B. A.

Le Canadien est sorti victorieux dans son match contre le Belmore en remportant deux parties sur trois. Cette victoire augmente les chances de l'équipe d'Edmond Pelletier car elle n'a plus que deux parties de différence avec le National pour la première place. Tout fait prévoir que la course pour le championnat sera des plus contestées.

Voici les résultats détaillés des joutes d'hier soir :

National
Foucher 174 142 173—489
Cattarinich 162 185 183—530
Meunier 155 191 169—515
Bouliane 158 187 185—530
Labelle 140 210 189—509

Totaux 789 915 867—2571

Moyenne d'équipe—514.2.

Strachan

Bryson 153 170 203—526
Brown 177 167 196—540
Vachon 213 197 193—603
Turner 179 205 194—573
Walker 184 212 189—585

Totaux 906 951 975—2832

Moyenne d'équipe—508.4.

Canadien

Egan 174 182 184—540
Plant 157 192 191—540
Lamoureux 183 183 156—522
J. Pelletier 175 157 181—513
E. Pelletier 152 224 208—584

Totaux 853 938 930—2721

Moyenne d'équipe—544.2.

Belmore

Nelson 190 173 144—507
Mahoney 152 179 170—501
Lebeau 188 163 177—528
Bachant 182 180 182—542
Desautels 215 182 168—565

Totaux 927 877 841—2663

Moyenne d'équipe—432.6.

Caledonia

O'Hara 186 159 174—519
Goble 158 169 140—467
Nagle 159 139 139—427
Ray 150 151 156—457
Heffernan 139 173 169—468

Totaux 782 791 778—2338

Moyenne d'équipe—488.4.

M.A.A.A.

Maxson 186 185 168—539
Whitell 140 173 177—530
Wall 182 133 178—495
Walsh 154 169 193—517
Campbell 179 163 152—494

Totaux 842 823 868—2535

Moyenne d'équipe—488.4.

Steele

Kaufman 181 211 162—554
Kelly 191 157 161—509
Colborne 153 129 141—443
Bourdon 121 181 147—449
Hartoon 164 183 184—531

Totaux 830 861 795—2486

Moyenne d'équipe—488.4.

R.R.Y.M.C.A.

Cuthbert 180 158 187—525
Rollo 141 162 167—470
Storey 158 158 150—498
Carmichael 163 190 124—477
Clayton 150 156 185—491

Totaux 824 774 813—2411

Moyenne d'équipe—488.4.

POSITION DES CLUBS

G. P. N.
National 30 12 714
Canadien 28 14 467
M.A.A.A. 27 15 643
Strachan 27 15 643
Belmore 20 22 476
Steele 17 25 405
R.R.Y.M.C.A. . . . 16 26 381
Caledonia 3 39 056

LE CANADIEN AUX PRISES AVEC LE CLUB QUEBEC

La victoire des Canadiens, samedi dernier, sur les Shamrock, a été bien accueillie de tous les partisans de notre équipe professionnelle. Il a fallu disputer la victoire avec acharnement, il est vrai; mais, le Canadien n'en a eu que plus de mérite.

Demain soir, le club de Kennedy rencontrera le Québec à l'Arena de Westmount pour la seconde fois cet hiver. Les deux rivaux ont des intérêts puissants à ménager; c'est pratiquement l'ultime chance des joueurs de la Vieille Capitale pour rester dans la course au championnat.

La direction du Canadien a retenu les services de Bawif, des Shamrock, et s'est débarrassée de Donald Smith, passé depuis aux Wanderers.

FRANK CORNELL SERA REMPLACÉ PAR A. BARTHE

Nous annonçons hier dans ces colonnes que le match de billard de ce soir aux salles du Club Athlétique Canadien serait disputé entre Frank Cornell et J. A. Marchessault, mais le promoteur de cette rencontre a appris hier que M. Cornell devait s'absenter de la ville aujourd'hui et que par conséquent il ne pourrait rencontrer le Lion du Nord. M. Lamoureux s'est immédiatement mis à la recherche d'un adversaire digne de Marchessault et son choix est tombé sur M. A. Barthe, un autre joueur de la M. A. A. A. Ce dernier s'est déclaré prêt à accepter le défi et la rencontre sera donc disputée entre le joueur du Club Delorimier et M. Barthe. Les amateurs n'y perdront pas au change car Barthe est un joueur de toute première force et de plus ce

COMMERCE ET FINANCE

LETRE OUVERTE

Montréal, 30 janvier 1915.
Le Devoir, Montréal.

Messieurs,
J'ai lu, hier, dans votre journal, l'opinion de certains financiers contre le MORATOIRE.

Je suis en faveur d'un moratoire, finissant six mois après la guerre, concernant les échéances hypothécaires et les paiements sur immeubles (terrains ou propriétés). Cette loi devrait être en vigueur depuis trois mois, et le gouvernement devrait même annuler toutes les ventes faites par le sheriff, durant cet intervalle, car elles auraient pu préjudicier les propriétaires.

Un moratoire ne saurait affecter, d'aucune façon, les affaires, car le gros commerce a un grand intérêt à protéger le petit commerce, pour l'écoulement de ses produits.

LA CONVENTION DES JEUNES CULTIVATEURS

A L'INSTITUT D'OKA, DIMANCHE LE 17 JANVIER 1915.

L'Association des Jeunes Cultivateurs, qui compte aujourd'hui près de 400 membres, a tenu son assemblée annuelle à Oka le 17 janvier dernier. En voici le programme:

8 heures a.m.—Assemblée générale des membres actifs. a) Allocution du président, Alexis Beauregard, cultivateur de Sainte-Hélène de Bagot; b) Rapport général du secrétaire-trésorier, A. Desilets, B.S.A.; c) Election du Bureau de Direction pour 1915; d) Communications importantes et motions.

3 heures p.m.—Séance d'étude: a) Formation professionnelle du Jeune Cultivateur, par Jean Masson, B.A., de Québec; b) Propagande agricole en campagne, par J. Chs Magnan, B.S.A., de Saint-Casimir; c) Les Jeunes Cultivateurs et l'A.C.J.C., par Jos. Durand, du Comité Central de l'A.C.J.C., de Montréal; d) "Si le cultivateur savait..." par le R. P. Jean de la Croix, aumônier de l'association; e) Paroles de l'expérience et de l'amitié, par M. J. A. Marsan, prof., président honoraire des Jeunes Cultivateurs.

8 heures p.m.—Séance spéciale du Bureau de Direction.

Le P. Directeur de l'I.A.O., a bien voulu accepter la charge d'aumônier de l'association. M. A. Desilets laisse son office de secrétaire-trésorier à MM. Luc Thérien comme secrétaire, et Albert Héroux comme trésorier; tous deux résidents à l'Institut d'Oka.

Le nouveau Bureau de Direction, pour l'année 1915, est formé comme suit: Aumônier général, R. P. Directeur de l'Institut Agricole d'Oka, La Trappe; président, (réçu), M. A. Beauregard, cultivateur, Sainte-Hélène de Bagot; vice-président: M. Jos. Beauchemin, cultivateur, Verchères; conseillers: MM. Wilfrid Paquette, cultivateur, Saint-Eustache, Deux-Montagnes; Raoul Dumaine, instructeur avicole, Québec; Edouard Robillard, cultivateur, Sainte-Anne; comte Jacques-Carrière; Ed. Toupin, cultivateur, Saint-Isidore de Laprairie; Jos. A. Simard, cultivateur, Saint-Gédéon, Lac Saint-Jean; Antonio Desmarieux, cultivateur, Boucherville, comte Chamblay; Alfred Lemay, cultivateur, Victoriaville, comte Arthabasse; J. O. Hinfret, cultivateur, Maskinongé; A. Lavallée, cultivateur, Saint-Guillaume, comte Yamaska; Ths. Brochu, cultivateur, West-Frampton, comte Dorchester; secrétaire: Lucien Thérien, E.E.A., Institut d'Oka, La Trappe; trésorier: Albert Héroux, E.E.A., Institut d'Oka, La Trappe.

M. A. Desilets, ex-secrétaire, a été chargé par le Bureau de Direction de former un comité permanent de collaboration à la revue de l'association.

Les principaux articles de propagande active au programme des Jeunes Cultivateurs, pour la présente année, sont:

- 10—Organisation coopérative agricole;
- 20—Contrôle du rendement des vaches laitières;
- 30—Production domestique des grains de semence pure.

Nos membres ont travaillé à l'organisation de plusieurs sociétés coopératives en 1914, et ils espèrent apporter cette année une nouvelle somme de travail considérable au crédit de leur association.

La majorité de nos membres adopteront le système de contrôle sur leurs fermes cette année. Environ 400 échantillons de grains de semence pure ont été fournis à nos associés cet hiver, et leur permettront de produire eux-mêmes leurs propres grains de semence et de les sélectionner d'après la méthode la plus pratique, et par suite, de produire pour la vente à leurs compatriotes, des grains de première qualité à des prix abordables.

A l'issue de la convention, et pour répondre à l'appel du Comité Central de l'A.C.J.C., les Jeunes Cultivateurs ont souscrit une somme assez ronde au profit des Canadiens-français d'Ontario; cette propagande de secours se continuera dans chacune des paroisses où notre association est représentée.

Ces confrères de l'A.C.J.C., la Jeunesse rurale porte en son cœur un grand amour de la patrie, et elle veut mettre son énergie et sa vaillance au service de toutes les saines et nobles causes; et c'est pourquoi elle vivra.

(Communiqué).

LA VIE CHÈRE EN ANGLETERRE

A L'OUVREMENT DES CHAMBRES ANGLAISES, ON DISCUTERA LES MESURES A PRENDRE POUR ARRETER LE MOUVEMENT A LA HAUSSE DU PRIX DES VIVRES.

Londres, 2.—A la prochaine réunion du parlement, il est attendu que les grandes questions politiques seront comme celle du Home Rule ne seront pas amenées sur le tapis. Les députés devront cependant discuter plusieurs questions d'urgence, survenues depuis l'ouverture des hostilités.

Les démocrates demanderont au gouvernement d'agir promptement dans la question du coût élevé des vivres. Ce sera l'occasion, déclare le "Times", pour permettre à un ministre capable de discuter cette épineuse question, de s'illustrer.

Le recrutement sera un autre problème d'importance capitale et le silence du gouvernement sur ce sujet empêche les politiciens de se faire les avocats de la conscription.

On prendra des mesures nouvelles pour la surveillance des citoyens des pays ennemis, détenus en Angleterre. Il n'y aura pas d'attaques de parti contre le ministère et les critiques, si critiques il y a, pourront venir des ministères mêmes des oppositionnistes.

NOUVEAUX PAQUEBOTS

On vient de recevoir de nouveaux détails sur les deux navires que le Pacifique Canadien a achetés dernièrement en Angleterre pour son service transatlantique.

Le "Melita" et le "Minnedosa", tels sont leurs noms, auront chacun une longueur de 520 pieds, une largeur de 67 pieds et une profondeur de 47 pieds du pont à la quille; pourvus de turbines et de machines à vapeur alternatives qui actionneront trois hélices, ils pourront développer une vitesse de quinze nœuds.

Les navires seront de la catégorie populaire des paquebots à deux classes, pouvant accommoder 500 passagers de cabines et 1500 de Ire classe. Les appartements publics, tels que les salles à dîner, bibliothèque, salons, fumoir, gymnase, etc., seront des plus modernes et pourront rivaliser pour le confort et le luxe avec les plus riches paquebots des autres compagnies.

Le "Melita" et le "Minnedosa", comme le "Missanabie" et le "Metagama", seront pourvus des fameux drapeaux Babcock et Wilcox qui permettent de lancer les chaloupes de sauvetage des deux côtés du paquebot, même dans le cas où celui-ci penche beaucoup sur un de ses côtés.

Rien n'a été négligé pour assurer la sécurité des passagers: appareils de télégraphie sans fil, compartiments étanches, chaloupes de sauvetage à propulsion, appareils de signaux sous-marins, tout est des plus modernes.

On croit que les deux navires seront prêts à prendre la mer vers la fin de la saison prochaine.

LES CHAMBRES DE L'ALBERTA

ELLES SONT CONVOQUEES POUR LE 25 FEVRIER. — TROIS DEPUTES SONT AU FEU.

Edmonton, Alberta, 2.—A une réunion du conseil exécutif qui a lieu hier après-midi, on a décidé de convoquer la législature pour le 25 février.

Quand les chambres se réuniront, trois membres au moins seront absents, car ils ont pris un engagement dans le contingent canadien. Ce sont le capitaine Eaton, d'Arcadia, le capitaine Pingle, de Redcliffe, tous les deux font partie du troisième régiment des fusiliers à cheval et le major Stewart, de Lethbridge, qui commande une brigade d'artillerie.

RETRAITE FERMEE POUR LES PRETRES-VICAIRES

La retraite fermée destinée aux prêtres vicaires, aura lieu à la Villa Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe, du lundi soir, 8 février, au samedi matin suivant. Le premier exercice commencera à 8 heures.

Ceux qui désirent prendre part à cette retraite sont priés d'envoyer leur nom au Père Archambault, S. J., Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe.

M. BERNIER MAIRE DE LEVIS

UNE PARTIE DE L'ANCIEN CONSEIL EST REELU PAR UNE FORTE MAJORITE.

(De notre correspondant)

Québec, 2.—Terminant l'une des plus vives luttes qui aient eu lieu depuis longtemps, les élections municipales ont été faites hier à Lévis avec le résultat qu'une partie de l'ancien conseil a été réélue par une bonne majorité.

Le maire Bernier qui avait pour adversaire M. Almanzor Lamontagne, marchand, a été réélu par une majorité de 103 voix. Dans les divers quartiers l'élection a donné le résultat suivant:

Quartier Lauzon: MM. Noël Bédard, Étienne Dussault et W. Robitaille.

Quartier Notre-Dame: MM. Alfred Blouin, Théophile Arsenault et Gaudin.

Quartier Saint-Laurent: MM. F. X. Lemieux, Léo Veilleux et Victor Ringuet.

LE MEURTRE DE MEGANTIC

Bury, Qué., 2.—Il ne s'est rien produit de nouveau dans les recherches de la police au sujet du meurtre du Lac Mégantic. M. Verner, le père de la victime, a déclaré qu'il n'était pas satisfait de l'enquête qui avait été faite et il demanderait qu'une autre enquête soit faite. "Je crois que des choses ont été faites qui n'auraient pas dû être faites, a-t-il déclaré, et que d'autres n'ont pas été faites qui auraient dû l'être. Je ne suis pas satisfait du tout des procédures."

La police provinciale continue ses recherches.

L'AFFAIRE DESCLAUX

ME FERNAND LABORI NE VEUT PLUS DEFENDRE DESCLAUX. — IL EST PROBABLE QUE CAILLAUX REVIENT EN FRANCE, AIDER A LA DEFENSE DE SON ANCIEN SECRETAIRE.

Paris, 2.—Maitre Labori a donné avis à François Desclaux, païenniste général de l'armée, qu'il ne pourra prendre sa défense devant la cour martiale. M. Desclaux est accusé de vols aux magasins militaires. M. Labori a déclaré qu'il avait accepté cette tâche lorsque l'incident n'avait qu'un caractère juridique. Depuis, déclare M. Labori, Desclaux a été attaqué par plusieurs journaux, pour avoir témoigné dans la cause Calmette. C'est pourquoi il préfère se retirer de la cause.

Le "Figaro" soutient que le retour soudain de M. Caillaux à Paris, indique que M. Caillaux défendra Desclaux, son ancien secrétaire. Desclaux est une femme riche, chez qui on a retrouvé les effets volés, ont été arrêtés. La femme dit-on, est une Allemande.

LE CONCERT CRESPI-RUDOLF

Le concert Crespi-Rudolph a eu lieu hier soir à la salle Lafontaine, rue Sherbrooke. Il est regretté que les amateurs de musique ne se soient pas rendus plus nombreux à ce concert. A peine cinq cents personnes y assistaient.

Mademoiselle Valentine Crespi exécuta comme pièce d'ouverture, le concerto en sol mineur de Max Bruch et elle conclut aussitôt l'auditoire qui l'applaudit à outrance. Elle rendit en maître l'Adagio et fugue en sol (pour violon seul) de Bach. Le Prélude et l'Allegro de Pugnani Kreiser furent exécutés avec une douceur et une richesse de ton incomparables. En rappel elle donna Rêve d'amour d'Angelis.

Les deux derniers morceaux, "Guitare" de Moszkowski, et Variations sur un thème roumain par elle-même, furent très goûtés. En rappel elle exécuta "Wiener Weisen" de Kreiser. Elle dut répéter deux fois ce morceau.

M. Gaston Rudolph a aussi obtenu un grand succès avec les différentes pièces qu'il rendit. La "Mare" de Lalo fut surtout appréciée. Elle fut jouée d'un air si agréable. En rappel elle joua deux fois "L'Etoile" avec obligato de violon par Mlle Crespi.

Une superbe gerbe de rose fut offerte à celle-ci après qu'elle eut rendu le Prélude et Allegro de Pugnani-Kreiser.

LE JUBILEE DE L'ABBE O'MEARA

IL SE TERMINE HIER SOIR PAR UN GRAND BANQUET.

(Suite de la dernière page).

Berlin, via Sayville, 2 (Communiqué officiel): Sur le théâtre occidental des opérations il y a eu des combats d'artillerie à divers endroits; par ailleurs il n'y a rien d'important à signaler.

Il y a eu des développements importants à la frontière de la Prusse orientale. En Pologne, au nord de la Vistule et dans le voisinage de Lipno, nous sommes venus aux prises avec des détachements de cavalerie russe. Au sud de la Vistule, nous continuons à gagner du terrain.

Le communiqué affirme ensuite que les rapports français depuis ces derniers jours travestissent la vérité d'une façon grotesque au détriment des Teutons. L'état-major refuse d'entrer dans les détails. Il prétend qu'il suffit de mettre les communiqués français en regard des communiqués allemands pour saisir la valeur des premiers.

LES TURCS DESERTENT Le Caire, via Londres, 2.—S'il n'y a pas eu de nouveaux engagements dans le district du canal de Suez, un nombre considérable de détachements turcs se sont rendus aux Anglais. Ils ont fait le récit de la marche des Turcs, venus de Jérusalem par les chemins de Bersheba et El-Arish, près de la frontière de l'Egypte.

LA PROPRIETE D'UNE ETIQUETTE

La production de deux bouteilles de bière l'une portant la marque de commerce de la brasserie Molson, l'autre, celle de l'Original Salvador Company, a causé une hilarité générale ce matin en Cour de Pratique.

La Compagnie Molson demande l'émission d'un bref d'injonction intercalatoire contre la Compagnie Salvador qu'elle accuse de faire usage d'une marque de commerce presque identique à la sienne.

Me MacDougall, représentant la demanderesse, a déclaré que cette marque avait jusqu'ici causé des torts considérables à la compagnie Molson; plusieurs buvettes et épiceries se sont procuré de nombreuses caisses de bouteilles de la Salvador, n'étant pas prévenues contre la marque de commerce "Molson", qui est celle de cette maison, les propriétaires de ces buvettes et de ces épiceries ont ensuite revendu de cette marchandise à leurs clients comme étant une marchandise provenant de la maison Molson.

A en juger par les étiquettes qui se trouvent sur les bouteilles produites ce matin en cour, il semble, tant les couleurs des deux marques sont identiques, qu'il n'y ait que le nom qui puisse les différencier, les bouteilles de la brasserie Molson et celles de la Compagnie Salvador ayant la même forme et la même grandeur.

Plusieurs affidavits seront produits cet après-midi, à la reprise de cette cause, pour confirmer les accusations contenues dans le bref d'injonction.

Une action en dommages personnels vient d'être intentée par Mme Mary Jane Sigouin contre la compagnie Grand Tronc, au montant de \$15,000.

Mes Laffame Mitchell, Chénervet et Callaghan représentent la demanderesse.

SEANCE ORAGEUSE A HULL

(De notre correspondant)

Aylmer, 2.—Le conseil municipal a eu hier soir une assemblée des plus orageuses. C'était la première assemblée de l'année et la tempête a été provoquée par la nomination du président du comité des travaux de voirie. Deux conseillers se sont fait des menaces et l'un d'eux en a même mené son siège pour aller frapper son collègue afin de rétablir l'ordre et continuer la séance.

SECOUSSE SISMIQUE EN ANGLETERRE

Londres, 2.—Des secousses sismiques se sont fait sentir dans plusieurs endroits du Yorkshire, hier soir. Un mineur a été tué et plusieurs autres l'ont échappé belle quand le charbon s'est détaché des parois d'une galerie. Ces accidents ont entravé l'exploitation de plusieurs galeries carbonifères.

LA GUERRE

BULLETIN DE BERLIN

(Suite de la dernière page).

Berlin, via Sayville, 2 (Communiqué officiel): Sur le théâtre occidental des opérations il y a eu des combats d'artillerie à divers endroits; par ailleurs il n'y a rien d'important à signaler.

Il y a eu des développements importants à la frontière de la Prusse orientale. En Pologne, au nord de la Vistule et dans le voisinage de Lipno, nous sommes venus aux prises avec des détachements de cavalerie russe. Au sud de la Vistule, nous continuons à gagner du terrain.

Le communiqué affirme ensuite que les rapports français depuis ces derniers jours travestissent la vérité d'une façon grotesque au détriment des Teutons. L'état-major refuse d'entrer dans les détails. Il prétend qu'il suffit de mettre les communiqués français en regard des communiqués allemands pour saisir la valeur des premiers.

LES TURCS DESERTENT Le Caire, via Londres, 2.—S'il n'y a pas eu de nouveaux engagements dans le district du canal de Suez, un nombre considérable de détachements turcs se sont rendus aux Anglais. Ils ont fait le récit de la marche des Turcs, venus de Jérusalem par les chemins de Bersheba et El-Arish, près de la frontière de l'Egypte.

LA PROPRIETE D'UNE ETIQUETTE

La production de deux bouteilles de bière l'une portant la marque de commerce de la brasserie Molson, l'autre, celle de l'Original Salvador Company, a causé une hilarité générale ce matin en Cour de Pratique.

La Compagnie Molson demande l'émission d'un bref d'injonction intercalatoire contre la Compagnie Salvador qu'elle accuse de faire usage d'une marque de commerce presque identique à la sienne.

Me MacDougall, représentant la demanderesse, a déclaré que cette marque avait jusqu'ici causé des torts considérables à la compagnie Molson; plusieurs buvettes et épiceries se sont procuré de nombreuses caisses de bouteilles de la Salvador, n'étant pas prévenues contre la marque de commerce "Molson", qui est celle de cette maison, les propriétaires de ces buvettes et de ces épiceries ont ensuite revendu de cette marchandise à leurs clients comme étant une marchandise provenant de la maison Molson.

A en juger par les étiquettes qui se trouvent sur les bouteilles produites ce matin en cour, il semble, tant les couleurs des deux marques sont identiques, qu'il n'y ait que le nom qui puisse les différencier, les bouteilles de la brasserie Molson et celles de la Compagnie Salvador ayant la même forme et la même grandeur.

Plusieurs affidavits seront produits cet après-midi, à la reprise de cette cause, pour confirmer les accusations contenues dans le bref d'injonction.

Une action en dommages personnels vient d'être intentée par Mme Mary Jane Sigouin contre la compagnie Grand Tronc, au montant de \$15,000.

Mes Laffame Mitchell, Chénervet et Callaghan représentent la demanderesse.

SEANCE ORAGEUSE A HULL

(De notre correspondant)

Aylmer, 2.—Le conseil municipal a eu hier soir une assemblée des plus orageuses. C'était la première assemblée de l'année et la tempête a été provoquée par la nomination du président du comité des travaux de voirie. Deux conseillers se sont fait des menaces et l'un d'eux en a même mené son siège pour aller frapper son collègue afin de rétablir l'ordre et continuer la séance.

SECOUSSE SISMIQUE EN ANGLETERRE

Londres, 2.—Des secousses sismiques se sont fait sentir dans plusieurs endroits du Yorkshire, hier soir. Un mineur a été tué et plusieurs autres l'ont échappé belle quand le charbon s'est détaché des parois d'une galerie. Ces accidents ont entravé l'exploitation de plusieurs galeries carbonifères.

NECTAROL

Le plus actif Le plus efficace de tous les

SIROPS

Le RHEUME LA TOUX LA BRONCHITE ET LA COQUELUCHE et la CONSUMPTION à sa lère période.

Magnifiques primes pour les bouteilles vides

HERVEY CHEMICAL CO. Saint-Basile, MAILLON, FRERES, Dépôt: Montréal

Londres, Rome ou Vienne, a toujours été considéré avec un certain respect par ses voisins qui n'ont pas encore été à l'étranger, mais un compatriote qui connaît pour les avoir visitées, les villes de Montréal, Toronto, Winnipeg ou Vancouver, a habituellement gagné, non pas la distinction mais la réputation d'être une "pierre qui roule".

Mais maintenant que l'Europe est fermée aux Canadiens qui villégiaient dans les places d'eau de ce continent, ou passaient l'hiver sur les côtes de la Méditerranée, ceux-ci devront diriger leurs pas vers les grandes villes du Canada et les endroits pittoresques dont, Dieu merci, notre pays ne manque pas.

Déjà les compagnies de chemins de fer s'aperçoivent de la diversion du trafic-voyageurs européens vers le Canada. La distribution abondante de pamphlets illustrés aux différents points d'intérêt entre Halifax et Vancouver, en est une preuve. Ainsi pouvons-nous juger que les "expatriés", en tant qu'il est question de voyages, ceux-là qui ont gagné leur argent ici et jusqu'à présent l'ont dépensé à l'étranger, projettent aujourd'hui de visiter leur propre pays.

Plusieurs sans doute surpris de ce qu'ils verront et peut-être cet étonnement contribuera-t-il à faire disparaître notre illusion sur les attraits de l'Europe et le manque d'intérêt du Canada. Certes, ils ne verront pas de ruines comme en Europe et les contrées qu'ils traverseront n'auront pas le fini européen, mais en retour une vigueur naturelle et de beaux pittoresques uniques se présenteront partout à leur vue.

Il y a des milliers de montagnes surannées seulement par un ou deux pics d'Europe; ils verront des glaciers plus considérables et plus magnifiques que ceux des Alpes, des geyers, des gorges, rivières, des forêts, des caractères d'une telle beauté et en telle profusion que les Européens qui sont venus ici se sont demandés souvent pourquoi nous allions chez eux pour le pittoresque.

Il y a des milliers de montagnes surannées seulement par un ou deux pics d'Europe; ils verront des glaciers plus considérables et plus magnifiques que ceux des Alpes, des geyers, des gorges, rivières, des forêts, des caractères d'une telle beauté et en telle profusion que les Européens qui sont venus ici se sont demandés souvent pourquoi nous allions chez eux pour le pittoresque.

Ce n'est pas que le touriste ne peut trouver le confort dans ses voyages à travers le Canada. Nous avons de meilleurs trains et de plus beaux hôtels que presque n'importe où en Europe et il est toujours facile de revenir sur ses pas sans avoir à demander le consentement des gendarmes.

Endiqué par la guerre, le flot des touristes s'est tourné vers l'Amérique et maintenant que le mouvement est commencé, les charmes et les beautés de notre pays contribuent à le faire couler le plus longtemps possible. Nous pouvons tous personnellement aider en ceci en ne ménageant pas notre enthousiasme sur les choses canadiennes et en visitant nous-mêmes le Canada.

Nous bénéficierons tous d'une manière pratique de ce flot nouveau, car une grande partie des sommes que nos compatriotes laissent ici et là en Europe sera à l'avantage de la défense. Des sommes de provinces entières subsistent presque uniquement avec l'or des touristes et des convalescents d'Amérique. Nos villégiatures recevront maintenant l'argent qui alimentait les nombreuses plages fashionable du vieux continent.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

VOIE DOUBLE SUR TOUT LE PARCOURS

Montreal-Toronto-Detroit-Chicago

Le service par excellence du Canada. Départ de Montréal à 9.00 a.m. tous les jours. Wagons - lits observatoire bibliothèque Pullman directs de Montréal à Chicago.

MONTREAL ET CHICAGO LIMITED. Quille Montréal à 11.00 p.m. tous les jours. Wagons-lits club-compartiment de Montréal à Toronto, Vancouver-lits ordinaires pour Toronto, Hamilton, Detroit et Chicago. 4 trains express tous les jours pour Toronto. 122, rue St-Jacques, angle St-Paul.

BUTOWA en ville. Hotel Windsor "Upowa 137". Gare Bonaventure "Main 608".

CANADIAN PACIFIC

OTTAWA

9.05 a.m., 11 a.m., 12.35 p.m., 5.00 p.m., 9.45 p.m.

9 p.m. avec wagon-lits local.

Sherbrooke-Lennoxville

8.25 a.m., 11.10 p.m., 6.35 p.m.

Tous les jours, tous les jours excepté le dimanche d'été les jours excepté le samedi, 11.45 dimanche seulement.

BUREAU DES BILLETTS: 121-123, St-Jacques

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal, 121, St-Jacques, angle St-Paul

Montreal

Le temps qu'il fera

Fortes vents du nord-est, froid, avec neige. Demain, modérément froid.

Bulletin dressé le thermomètre de Blain et Harrison, 35 rue Notre-Dame Est. R. de Meis, gérant.

Aujourd'hui maximum... 2
Minimum... -8
Même date l'an dernier... -20

Baromètre — 8 h. matin, 30.43; 11 h. matin, 30.45; midi, 30.42.

MERCREDI, LE 3 FEVRIER
S. Blaise, évêque et martyr.
Lever du soleil, 7 heures 18.
Coucher du soleil, 5 heures 09.
Lever de la lune, 9 heures 29.
Coucher de la lune, 4 heures 51.
Dernier quartier, le 7, à 0 h. 17 m. du matin.

L'ALBERTA A LA RESCOUSSE

L'agitation féconde créée par l'A. C. J. C., en faveur de la cause nationale des écoles d'Ontario, aura eu sa répercussion jusque dans les groupements les plus éloignés de la patrie canadienne. Nous apprenons, en effet, que le Cercle Lacombe d'Edmonton, vient à la fois d'obtenir son affiliation à l'A. C. J. C., et de se mettre à la tête d'un grand mouvement provincial de secours à nos frères d'Ontario.

Cette initiative généreuse n'est pas la première à laquelle se soit porté le Cercle Lacombe, malgré qu'il soit encore de fondation toute récente. Sous la haute présidence de S. G. Mgr Legal, archevêque d'Edmonton, deux conférences instructives ont été données dernièrement sous ses auspices par MM. Napoléon Liberté et J.-A. Galbois, respectivement président et conseiller du Cercle Lacombe en est le rév. P. Duchaussois, O.M.I., dont un grand nombre de nos lecteurs, d'Ontario particulièrement, ont pu apprécier souvent l'éloquence.

SONT-CE LES PLANS PELLAND?

Une femme qui a dit se nommer Madame J. R. G. Johnson et habiter au No 286 de la rue Peel, a téléphoné, à midi et demi, au bureau du greffier, et a déclaré ce qui suit : « Je viens de trouver au milieu du trottoir rue Victoria, un rouleau de plans lisiblement adressé à l'hon. L. O. David, greffier de la ville de Montréal. Veuillez les envoyer chercher chez moi. (Elle indiquait ici son adresse). Je n'ai pas été étonnée de cette découverte, car elle ajoutée, comme je me rappelle très bien la disparition pour le moins mystérieuse de certains plans importants au début de l'affaire Pelland. »

On a immédiatement envoyé un message chez l'informateur, mais comme M. David ne sera à son bureau que cet après-midi, il est impossible de connaître pour l'instant le contenu du rouleau. Les employés du bureau du greffier ont, suivant leur habitude, fait diligence, d'autant plus que l'affaire les intrigue singulièrement. On en est à se demander sérieusement s'il ne s'agit pas du plan des égouts de Notre-Dame de Grâce.

Et cette sensationnelle rumeur a rendu de la vie à l'hôtel de ville qui en était dépourvu par suite du départ de la plupart des échevins pour Québec.

UNE NUIT AGITEE!

ODYSEE D'UN LIEUTENANT DE POMPIERS. — UN NOUVEAU MOYEN DE DONNER L'ALARME

Le lieutenant Frédéric Larose, de la caserne des pompiers No 25 n'oubliera pas de sitôt les émotions de nuit dernière. En moins de six heures, il a pu assister à la mort d'un beau-père, fut obligé de secourir sa sœur évanouie de peur et finalement faillit tomber sous les balles d'un individu qui tirait des coups de pistolet pour annoncer que le feu ravagait sa maison.

A 1 heure 30 ce matin M. Larose apprenait par téléphone que son beau-père, M. Georges Saint-Jacques, 285, rue Montana venait d'expirer. Il s'empressa de se rendre à sa demeure et avisa deux employés de la société Coopérative des Frais Funéraires qui vinrent ensevelir le défunt.

À 4 heures les deux employés revinrent à leur domicile quand ils furent soudainement attaqués par un individu qui criait : « Au feu! Au feu! » en déchargeant un pistolet.

Is remontèrent à la course chez M. Larose et entrèrent apeurés et disant qu'un assassin les poursuivait.

Mme O. Viau, sœur de M. Larose, ne put supporter ce choc et tomba inconsciente dans les bras de son frère.

Ce dernier se précipita dans la rue et réussit à maîtriser l'homme en question, un nommé Armand Barreau, 276A, Montana, non sans qu'une balle lui eût effleuré le bout du nez.

Après explications M. Barreau donna l'alarme. De fait un incendie s'était déclaré chez M. Barreau, qui, excité n'avait trouvé rien de mieux que de faire feu aux quatre coins du ciel pour attirer l'attention des gens.

Pourquoi veut-on angliciser les Franco-ontariens?

Le savez-vous?

PIERRE LABROSSE vous l'expliquera, dans le NATIONALISTE, dimanche prochain.

LA GUERRE

12,000 ALLEMANDS BLESSES ET TUES

Les Teutons sont fauchés dans leurs attaques à l'ouest de Varsovie. — Les Autrichiens laissent plus de 4,000 hommes aux mains des Moscovites en Galicie et sont repoussés à 25 milles à l'ouest de Cracovie.

L'ennemi continue à bombarder Furnes; la canonnade redouble d'intensité sur le littoral; les Anglais reprennent le terrain perdu à Guinchy; beau succès français entre Béthune et La Bassée; calme relatif ailleurs.

(Service du "Devoir")

Petrograd, 2. — Les Russes, dans le communiqué officiel d'aujourd'hui, réclament d'importantes victoires en Pologne et dans les Carpates. Six mille Teutons furent tués et un plus grand nombre furent blessés ou capturés; dans le cours des attaques dirigées à l'ouest de Varsovie.

Dans le cours de trois jours de combats dans les Carpates, les Moscovites ont fait 4,163 prisonniers. L'engagement le long du Buzza, à l'ouest de Varsovie, a coûté aux ennemis des pertes très lourdes. Le général von Mackensen lança six régiments contre les positions russes, mais ils furent repoussés.

L'engagement le long du Buzza, à l'ouest de Varsovie, a coûté aux ennemis des pertes très lourdes. Le général von Mackensen lança six régiments contre les positions russes, mais ils furent repoussés.

Genève, 2. — Une dépêche de Cracovie reçue par la "Tribune" annonce que l'armée autrichienne, le long du bas Danube, a subi une défaite désastreuse aux mains des Russes, ces derniers ayant reçu renforts considérables, après s'être tenus sur la défensive pendant six semaines. Les Autrichiens ont fait retraite à 25 milles à l'ouest, du côté de Cracovie.

FURNES BOMBARDE

Londres, 2. — Du nord de la France arrive la dépêche suivante de la part du correspondant du "Daily Mail": « Les Allemands continuent à bombarder Furnes. Les avions de l'armée alliée ont découvert deux pièces allemandes dans les environs de la ville. Les artilleurs alliés les ont immédiatement détruites. Il n'y a pas encore de monuments détruits à Furnes. »

BULLETIN DE PARIS

Paris, 2. — (2.45 p.m.). — Le bulletin suivant a été publié cet après-midi par le ministère de la guerre: « La journée d'hier a vu un redoublement d'intensité dans les combats d'artillerie des deux côtés. Les Allemands ont tenté une série d'attaques d'importance secondaire qui toutes ont été repoussées avec pertes sérieuses pour l'ennemi en comparaison des effectifs engagés. »

« En Belgique les lourdes pièces allemandes ont fait preuve de la plus grande activité sur le front des troupes belges et surtout contre les diverses positions d'appui occupées par ces troupes depuis quelques temps dans la région de l'Yser. Autour d'Ypres la canonnade a été des plus violentes à certains endroits. »

« Entre la Lys et la Somme un régiment allemand a attaqué une position anglaise près de Guinchy et repoussé d'abord les Anglais. Après une série de contre-attaques les Anglais purent reprendre le terrain perdu et avancer même en prenant les tranchées ennemies. »

« L'engagement rapporté hier soir et qui eut lieu sur la route entre Béthune et La Bassée a été beaucoup d'éclat sur notre infanterie. Il paraît que les casques à pointe avaient au moins un bataillon entier dans le combat. Notre feu eut raison de deux premières attaques. A la troisième l'ennemi réussit à pénétrer dans nos tranchées, mais immédiatement une contre-attaque à la pointe de la baïonnette nous valut le succès. Très peu d'Allemands purent regagner leurs tranchées et tous les autres furent tués ou faits prisonniers. »

« Entre la Somme et l'Oise et sur le front de l'Aisne on ne rapporte aucun développement important si ce n'est une attaque allemande sur Beaumont Hamel qui n'a pas eu de suites. Notre artillerie lourde a bombardé la gare de Noyon où les Prussiens ravitaillaient leurs forces. Nos obus ont provoqué deux explosions dont la fumée a été visible pendant plus de deux heures et demi. »

« Nous continuons à avancer méthodiquement dans la région de Perthes. Nous agissons occupé une autre petite forêt au nord-est de ce village. »

« Dans le district de la Woëvre l'ennemi a livré une attaque contre l'ouest de la forêt de Bouchot, au nord-est de Troyon, et a été repoussé immédiatement. »

« Il n'y a rien à signaler sur le front dans la Lorraine et dans les Vosges. »

LES TEUTONS SERONT TRAITÉS EN PIRATES

Petrograd, 2, via Londres. — Le gouvernement a décidé de regarder désormais le bombardement d'une ville non fortifiée comme un acte de piraterie.

BULLETIN DE PETROGRAD

Petrograd, 2. — On a publié aujourd'hui le communiqué officiel suivant:

« Sur la rive droite de la basse Vistule, notre cavalerie a dirigé le 31 janvier des assauts soudains et fructueux contre la ligne allemande, entre Brezun et le lac Orzelejo, à 10 milles au nord de Siempe, capturant plusieurs officiers et soldats. »

« Secondés par le feu de l'artillerie, nous avons enrayé une tentative faite par les Teutons pour prendre l'offensive, du côté de Lipnow et de Dobryzn. »

« Sur la rive gauche de la Vistule, aux villages de Makow et de Dylbin, nous avons rejeté l'ennemi en arrière, jusqu'à la ligne des villages de Woloz et de Nasigewo, au nord-ouest de Wloclawek. Les ennemis en opérant leur retraite ont abandonné à Makow plusieurs de leurs morts. »

« Le 31 janvier, l'ennemi après avoir concentré dans la région de Sochaczew, de Bolimowo et au sud de Bolimowo, force pièces d'artillerie, a attaqué nos positions avec des forces très considérables. Le mouvement d'offensive des casques à pointe fut marqué par une grande opiniâtreté. Ils s'avancèrent en rangs serrés, recevant un fort appui en arrière. »

« Après avoir dirigé le matin un feu violent dans cette région, les Allemands par la ferocité de leurs assauts contrainquirent quelques-uns de nos régiments à se replier sur la deuxième ligne de tranchées. »

« Dans l'intervalle, une contre-attaque dirigée par un autre détachement de nos troupes délogea l'ennemi de toutes les tranchées qu'il occupait et lui fit subir des pertes énormes. Simultanément à cette attaque sur Borjowimow, les casques à pointe dirigèrent une série d'attaques féroces contre notre ligne entre les villages de Comine, de Bourgade et de Moghely. Ces assauts furent secondés par un feu d'artillerie très vif. Jusqu'à midi, dimanche, nous avions repoussé chacune de ces attaques, grâce à des charges à la baïonnette ou au tir des fantassins. Mais de midi à 2 heures, l'ennemi parvint à se replier sur la croupe d'une partie de nos tranchées. Le feu soutenu de l'artillerie en-

nenie contribua pour beaucoup au succès des Teutons. Un peu après deux heures, nous avons commencé à diriger une contre-attaque générale. Elle fut fructueuse. Dimanche soir l'ennemi n'était maître que d'une partie de notre première ligne de tranchées et d'un certain château dans la campagne. On peut avancer que les succès des Teutons, dimanche dernier, dans le voisinage de Borjowimow, sont relativement insignifiants si l'on a égard aux pertes que le feu de notre artillerie, nos contre-attaques et nos charges à la baïonnette leur ont fait subir. Nos canons ont dispersé des groupes de fantassins en rangs serrés et ont fait taire les batteries des ennemis; cela nous permit de résister à leur attaque féroce. »

« On continue à se battre dans les Carpates. Nonobstant la nouvelle de l'envoi de troupes fraîches autrichiennes, qui n'ont pas encore fait leur apparition, nous avons pu chaque fois empêcher les casques à pointe de prendre l'offensive dans la région des monts Beskid et Wysakow, et nous continuons à avancer avec succès de Nijnia Polianka jusqu'à Loudoviski. »

« Chose digne d'être notée, durant la nuit du 30 au 31 janvier, à un point situé près de Molinow, un détachement russe marcha contre l'ennemi et le délogea de certaines positions qui constituaient une menace pour nos têtes de tranchées. Dans cette rencontre, nos hommes ont eu fréquemment recours à la baïonnette, et prirent quelques mitrailleuses. »

« Des habitants du pays racontent qu'après l'engagement de Lipnow-Dobryzn l'ennemi se servit de soixante wagons pour transporter les blessés. Les Allemands capturés dans cette région soutiennent que du 24 au 30 janvier, les Teutons ont perdu dans la région de Borjowimow sur une distance de moins d'un mille, plus de 6,000 hommes tués. Les blessés furent nombreux. »

« Dans les Carpates, du 26 au 29 janvier, le long de la ligne comprise entre Nijnia, Polianka et Loudoviski, nous avons capturé 78 officiers, 4,065 soldats, quatre pièces d'artillerie et dix mitrailleuses. »

(Suite à la cinquième page)

LE BILL DE MONTREAL

Il est mis à l'étude ce matin, à Québec. — Le bill de Maisonneuve est ajourné. — M. Marin prend la fuite.

Québec, 2. — Suivant l'habitude annuelle la salle de la commission de Législation privée est remplie, ce matin, de représentants de la cité de Montréal, M. le maire Martin, MM. les commissaires T. Côté, D. MacDonald, les échevins L. A. Lapointe, M. G. Ménard, N. Lapointe et grand nombre de citoyens. Maisonneuve est représentée par son nouveau maire, M. Tremblay, M. McAvoy parlant au nom du conseil, hier, et M. Jos. Morin, avocat du conseil de Maisonneuve, rédacteur du bill.

Après quelques mots de discussion, la commission décide de procéder avec le bill de Maisonneuve. Au nom du nouveau conseil, M. McAvoy demande que le bill de Maisonneuve soit retiré. M. Morin insiste au contraire pour le projet.

M. Mayrand propose que le bill soit retiré et la motion est adoptée.

On passe au bill de Montréal. La discussion commence au premier paragraphe avec la proposition de M. Geoffrin au sujet de l'annexion de Maisonneuve.

« Il est incontestable, dit M. Geoffrin, que Maisonneuve doit être annexée tôt ou tard. Le plus tôt sera le mieux. Pour Montréal, il vaut mieux que Maisonneuve soit annexée avant qu'elle ne soit obligée d'emprunter de nouveau à des taux défavorables. »

M. Martin déclare qu'il parle au nom de son conseil.

Il n'a pas d'objection à l'annexion, mais il faut avoir le temps d'examiner la situation financière.

M. McAvoy, qui déclare parler au nom des nouveaux élus de Maisonneuve, demande le rejet de la proposition d'annexion. « Maisonneuve, dit-il, est la seule ville qui a pu emprunter au pair à Londres. »

M. le commissaire Hébert ne s'accorde pas avec le maire Martin sur la question de l'annexion. L's conditions ne sont pas très bonnes, mais il faut les prendre telles qu'elles sont. Maisonneuve a emprunté au pair, mais en payant 5 1/2 %. Quand Montréal a annexé le Mile-End, on craignait les conséquences et aujourd'hui tout le monde est satisfait puisqu'il faudrait faire l'annexion tôt ou tard, l'intérêt de Montréal est d'annexer au plus tôt avec des conditions raisonnables.

M. le maire Martin répond qu'il n'a pas objection à ce que l'on joigne au bill le pouvoir d'annexer Maisonneuve, quand la cité de Montréal le jugera à propos.

M. le contrôleur Pelletier est invité à donner l'état financier de Maisonneuve. Il fournit les chiffres parus dans les journaux de Montréal. Maisonneuve a un revenu apparent de \$300,000 et dépense \$600,000.

M. McAvoy demande qu'on ajourne cette question pour le moment afin de donner au nouveau conseil le temps de vérifier ces chiffres. M. Laurendeau appuie cette suggestion d'une résolution votée par le conseil de Montréal. « La situation financière est difficile, dit-il, si la dette de Maisonneuve est fondue à celle de Montréal, le pouvoir d'emprunt de celle-ci se trouvera épuisé. »

M. Séguin propose alors que la question soit ajournée. Cela amène une nouvelle discussion et une petite passe d'armes entre M. Martin qui prie que M. Geoffrin ne représente que trois personnes. On va décider d'ajourner, quitte à fixer le jour de la reprise du débat, lorsque M. Lévesque, député de Laval, parait au bill, s'étant de cette attitude. Le bill affecte certaines municipalités de Laval au sujet de la construction du Boulevard Pie IX. Saint-Michel de Laval et Sault-au-Récollet ont intérêt à ce que le boulevard soit terminé; Maisonneuve de son côté, a un égal intérêt à ce que l'on ouvre la voie qui lui amène les produits agricoles.

M. McAvoy intervient pour déclarer que le nouveau conseil de Maisonneuve veut mettre fin aux extravagances.

M. Jos. Morin retorque qu'il ne s'agit pas ici de dépenses mais d'obligations d'honneur pour Maisonneuve envers les municipalités dont il a été l'agent, avec l'autorisation de la Législature. M. Morin choisit l'occasion de refuter brièvement M. Martin d'une part et McAvoy d'autre part à propos des travaux publics de Maisonneuve.

M. Martin a mentionné l'achat d'une partie du Parc de Maisonneuve de la Royal Trust. M. Morin le Roy Trust a une propriété sur le bord de l'eau dit M. Morin et M. Michaud au nord du Parc, lance M. Martin. Et celle du premier ministre? interroge M. Sauvé. M. Martin, sourit. La commission décide finalement de remettre le bill à l'ordre du jour pour mardi prochain.

UN OFFICIER TEUTON DYNAMITE

UN PONT DU PACIFIQUE

UNE DES ARCHES DU PONT RELIANT VANCEBORO, MAINE, A SAINT-CROIX, N. B., SAUTE CE MATIN. — L'AUTEUR PRESUME DE L'ATTENTAT EST ARRETE ET AMENE AUX ETATS-UNIS.

Vanceboro, Maine, 2. — Une des arches du pont du Pacifique Canadien, sur la rivière Sainte-Croix, entre Vanceboro et Saint-Croix, Nouveau-Brunswick, a sauté ce matin. On a pu établir dans une enquête préliminaire que l'explosion a été causée par la dynamite.

Le "Devoir" apprend de source officielle des renseignements supplémentaires très importants relativement à la destruction d'une des arches du pont du C. P. R. sur la rivière Sainte-Croix.

Le service est rétabli actuellement, le train de Montréal à Saint-Jean, N. B., n'ayant été retardé que de vingt minutes.

Depuis quelques jours on avait remarqué un individu suspect qui rôdait autour de ce pont. Son signalement avait été donné aux autorités de la police américaine et canadienne, car le pont est sur la frontière du Maine et du Nouveau-Brunswick. Quand il fut établi que l'explosion avait été causée par une explosion de dynamite, les autorités américaines ne furent pas lentes à appréhender cet individu. Il a été arrêté par un officier de réserve allemand. On dit aussi qu'il déclare être l'auteur de cet attentat.

Le pont se trouve en droite ligne sur le parcours suivi par les convois allant de Halifax et Saint-Jean à Montréal. Il est long de 1,200 pieds. La partie détruite se trouve dans le Nouveau-Brunswick. Le pont relie la voie du Pacifique Canadien à celle du chemin de fer Maine Central.

LE DYNAMITARD AVOUE

Vanceboro, 2. — On a arrêté un individu du nom de Werner Van Horne, qui prétend être un officier au service de l'Allemagne, mais refuse de faire connaître son grade. On a trouvé une capsule et un tracé du pont dans ses poches. C'est le sous-chef de police George Ross qui a opéré l'arrestation.

De l'Académie Junction, Nouveau-Brunswick, il fut conduit aux bureaux d'immigration des Etats-Unis. Van Horne n'opposa pas de résistance. Dans une poche d'habit on découvrit un drapeau allemand. Interrogé sur les motifs qui l'avaient fait agir, le prisonnier répondit simplement que son pays était en guerre avec la Grande-Bretagne, et que le Canada faisait partie du pays ennemi. Il quitta New-York vendredi soir, et arriva samedi matin, affirmant les agents.

Immédiatement après avoir commis son forfait, Van Horne retourna à l'hôtel où il fut arrêté. Le fait qu'il a été conduit en territoire américain et est incarcéré dans l'Etat du Maine, communique un intérêt particulier à l'arrestation de Horne.

Pour éviter des complications, les autorités locales n'ont pas fait d'autres démarches et attendent des instructions du gouvernement fédéral. Les autorités canadiennes ont laissé entendre qu'elles engageraient immédiatement une conversation avec les autorités à Washington pour obtenir l'extradition de l'inculpé, vu que l'attentat a été commis en territoire canadien. D'autre part, Horne s'opposerait à ces exigences, en alléguant que son crime est de nature politique.

L'on revient au bill de Montréal et M. le maire Martin disparaît subitement. Le premier paragraphe du bill demande pour le maire suppléant le pouvoir de président les réunions du bureau des commissaires. M. Hébert demande quelle soit biffée. Et M. L. A. Lapointe l'appuie en déclarant que la demande du maire qui a déclaré que les commissaires la demandaient et qui maintenant, se sauve malgré que lui, M. Lapointe, lui ait demandé de rester pour la défendre.

M. Sauvé suggère qu'on suspende la clause, jusqu'à ce que le maire revienne (rires) et M. Lavergne propose qu'on abolisse le maire (rires). Bien que commissaires et échevins soient d'accord M. Mayrand demande le vote. Le paragraphe est rejeté par 23 à 3.

A la suggestion de M. Lavergne le paragraphe 2 qui s'applique par un amendement remettant en vigueur l'état de chose de 1910 quant aux pouvoirs des commissaires, est ajourné jusqu'à ce que l'amendement soit traduit en anglais.

Le paragraphe 1 qui transfère du bureau de contrôle au maire, la surveillance des départements.

M. L. A. Lapointe dénonce de nouveau le maire qui n'a pas le courage de défendre ses projets. Le paragraphe est retranché.

Le paragraphe 5 reconstitue le système des comités donne lieu à une manœuvre habile.

Prévoyant le rejet de ce paragraphe par le comité, on le retire et on demande de lui substituer un petit paragraphe donnant au conseil le pouvoir de nommer quand il le juge à propos des commissions permanentes afin de faire des études et des suggestions. M. MacDonald et Hébert combattent cet amendement qui est rejeté par 18 à 5. On revient ensuite au paragraphe 2 qui est retranché, les paragraphes 7, 9, 11, 12 sont également retranchés puis l'étude du bill est remis à demain à 10 heures.

Peu de temps avant l'ajournement, M. Sauvé a demandé qu'on fasse des recherches pour retrouver le maire de Montréal qui devait être au comité où se débattaient les intérêts de Montréal. Je suis informé, dit-il, qu'il est dans la bâtisse; peut-être est-il sous une fausse impression. On devrait l'inviter à la barre du comité.

M. L. A. Lapointe. — Si vous laissez passer la sonnerie ça n'est peut-être pas la barre de la Chambre qu'il se rendrait.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

Broderie Vallières
DE 15-20-25c POUR
9c
600 verges de belle broderie sur Mousseline très fine et Lawn, dans les nouveaux dessins fini guipure et ajouré. Largeur de 10, 12, 15 et 17 pouces. Spécial pour notre vente.

Sai de boudoir "Jacobin" \$149.00
MONTURE EN ACAJOU SOLIDE, d'apparence très riche et d'un cachet original; cet ameublement de boudoir constitue une véritable aubaine pour les amateurs du beau. La monture est du style "Jacobin" en acajou solide, d'un fini mat très fin. La couverture est travaillée en corbeille à fond "brun clair". Rég. \$205.00. Prix spécial de janvier. \$149.00

Seigneur Dignault & Dault
741, Est 7330-7331-657-59 SAINT-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

TEL. EST-4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 SAINT-CATHERINE-EST
L'ALMANACH HACHETTE 1915
La véritable encyclopédie de la guerre.
Edition simple: 40c
Broché: 50c
Cartonné: 75c
Relié cuir: 75c
EN VENTE AU DEPARTEMENT DE LIBRAIRIE.

UN INCENDIE AU DIXIEME

Des madriers en feu au dixième étage de l'immeuble en construction de la banque de Toronto, coin Saint-Jacques et McGill, ont donné hier soir une rude besogne aux pompiers du sous-chef Lussier qui furent obligés d'escalader, non sans peine, la structure de fer afin d'éteindre les flammes au moyen d'extincteurs chimiques.

PRIERES POUR LA PAIX

Il se fait aujourd'hui à l'église Notre-Dame des prières publiques pour la paix. Les Très Saint Sacrement est exposé et toute la journée durant les enfants de plusieurs écoles sont venus prier. A trois heures et demie cet après-midi il y eut un salut du T. S. Sacrement chanté par les enfants du pensionnat Saint-Laurent.

MONUMENT A SIR JAMES WHITNEY

Toronto, 2. — Après une réunion du cabinet, aujourd'hui, le gouvernement Whitney a décidé d'ériger un monument à la mémoire de feu M. Whitney. Ce monument prendra la forme d'une statue et sera érigé dans Queen's Park.

SAM HUGHES VA SEVIR!

Ottawa, 2. — Le ministre de la milice, M. Sam Hughes, est arrivé à Ottawa, ce matin, avec plusieurs échantillons de chaussures militaires, ramassées à divers endroits dans l'Ouest.

M. Sam Hughes est décidé, paraît-il, à sévir contre les manufacturiers canadiens qui ont fabriqué ces chaussures, pour la plupart de qualité inférieure. Le ministre a eu une conférence avec le premier ministre et avec le directeur des achats du gouvernement. Des procès seront intentés immédiatement contre certains manufacturiers.

AU PARLEMENT DE L'ONTARIO

Toronto, 2. — On annonce officiellement, aujourd'hui, que le gouvernement provincial a choisi le procureur de la réponse au discours du trône. M. V. A. Sinclair, qui a gagné le siège de Oxford-sud aux élections, sera le procureur; il sera appuyé par M. Thomas Maglader, qui succède à M. Shillington dans la représentation du Temiscamingue.

M. BLUMENTHAL ACQUITTE

L'échevin Blumenthal arrêté dans une maison de désordre a été acquitté ce matin par le recorder Weir. Le recorder a expliqué que ça n'était pas aux agents de juger si un individu avait des raisons légitimes de se trouver dans une maison de désordre mais au tribunal.

NAVIRE HOPITAL

Paris, 2. — Un sous-marin allemand a tenté vainement de torpiller le navire-hôpital anglais "Astrus". Cet acte est une violation de la conférence de La Haye.

AUTRICHIENS ARRETES

Deux Autrichiens, George Chaburne et Bill Stefanuck, arrêtés hier par les détectives, comparaissent ce matin devant le magistrat de police pour répondre à une accusation d'enlèvement. Tous deux protestent de leur innocence et l'enquête a été fixée à jeudi.

Un Autrichien, du nom de Vasil Rentz, est accusé d'avoir fait sous serment de fausses déclarations au bureau de la naturalisation, en se faisant passer pour Roumain. Rentz se dit innocent; il comparaitra de nouveau à l'enquête fixée à jeudi.

TEMPETE DANS L'ONTARIO

Toronto, 2. — Une violente tempête de neige et de grêle, accompagnée d'un froid très intense, sévit actuellement dans tout l'Ontario. A Kingston et dans plusieurs autres villes les communications et le trafic sont arrêtés.

PELLAND AUX ASSISES

L'enquête Pelland qui durait depuis des mois, s'est terminée ce matin. Le juge Saint-Cyr a déclaré que, d'après la preuve entendue à l'enquête préliminaire, il y a matière à procès, et l'examen volontaire a été fixé à samedi prochain.

DECES

CARMEL A. Montréal, le 1er février 1915, à l'âge de 41 ans, 8 mois et 19 jours, est décédée Marie Claire Georgette, enfant de J. Raymond Carmel, 2184 Saint-Denis. Funérailles privées.

LANTHIER. Québec, à l'Asile du Bon-Pasteur, est décédée à l'âge de 51 ans, Isola Lanthier, en religion Marie-Marie de Saint-Jean-de-Dieu, religieuse des Chœurs. Les funérailles ont eu lieu le 28 janvier dernier. Le service a été chanté dans la chapelle du Bon-Pasteur, et l'inhumation